

TABLE de MATIERES

	page
Fiche de synthèse	3
1. ONG requérante	5
2. Partenaires locaux	
2.1. PROTOS-Bénin	7
2.2. Les communes	7
2.3. Les communautés bénéficiaires	9
2.4. Les PADE's	9
2.5. Le Comité de Gestion de l'Action	11
3. Nom de l'Action	12
4. Description succincte de l'Action et de ses objectifs	13
5. Localisation	17
6. Contexte et analyse de la problématique	
6.1. Le Bénin : généralités	17
6.2. Le secteur Eau et Assainissement	22
6.3. Le Département de l'Atacora	
6.4. Le Département du Borgou	
6.5. La hydrogéographie dans le Nord du Bénin	
6.6. Diagnostic du secteur Eau et Assainissement dans le Nord-Bénin	
6.7. La commune de Cobly	
6.8. La commune de Kandi	24
7. Description de l'Action	
7.1. Identification	41
7.2. Groupe-cible	44
7.3. Objectifs de l'Action	47
7.4. Activités planifiées	52
7.5. Moyens matériels et financiers	67
7.6. Gestion de l'Action	70
7.7. Suivi et Evaluation	71
8. Personnel et structure exécutive	
8.1. Le personnel de l'Action	72
8.2. Liens de collaboration avec d'autres organisations et institutions	76
9. Planning	78
10. Reprise locale et durabilité	

10.1. Viabilité organisationnelle	83
10.2. Viabilité technique	84
10.3. Viabilité financière	85
11. Budget	86
12. Plan de financement	90
13. Participation locale	91
14. Données administratives	93

LISTE DES ANNEXES

1. Règlement Intérieur des Comités de Développement de la Sous-Préfecture
2. Fiche succincte des PADE's de Cobly et de Kandi
3. Les cadres logiques détaillés
4. Les effets des interventions du PDR/PAEPA sur les relations de genre
5. Note sur le concept de la Maîtrise d'Ouvrage
6. Budget annuel détaillé
7. Dessins des constructions
8. Métré et budget détaillé des constructions
9. Bibliographie
10. Liste des abréviations

FICHE DE SYNTHÈSE

1. ONG REQUERANTE

Cette Action est présentée en co-financement auprès du Fonds de Survie Belge par :

PROTOS A.s.B.L.
 Groot-Brittanniëlaan 43
 9000 Gent
 Tel.: 09/225.27.93
 Fax: 09/225.66.07
 E-Mail: office@PROTOS.knooppunt.be

PROTOS est reconnue comme ONG par décision du ministère de la Coopération belge le 24.10.1977. Cette reconnaissance a été renouvelée le 08.11.1991 et le 14.11.1997.

L'AsBL est représentée légalement par :

Luc Coppens	Stef Lambrecht
Président du Conseil d'Administration	Fondé de Pouvoirs
Kluisdreef 1	Meulebekesteenweg 9
1790 Affligem	8780 Oostrozebeke
tél.: 053/70.46.90	tél. 056/66.41.76

PROTOS (PROjectgroep voor Technische OntwikkelingsSamenwerking - Agence pour la Coopération Technique Intégrée) fut créée en 1977 par une équipe de jeunes universitaires des universités de Gent et de Leuven qui étaient déjà depuis 1974 actifs en Haïti.

PROTOS a la volonté d'apporter une contribution aux initiatives de développement participatif, prises par une structure locale, intégrées dans un contexte social et culturel et orientées vers un développement durable. S'appuyant sur son propre savoir-faire, autant technique que méthodologique, elle aidera la population concernée à définir, exécuter et financer ses projets de développement et à en assurer la durabilité.

Pour atteindre ces objectifs, PROTOS se base sur :

- sa liberté de tout lien politique et idéologique
- sa spécialisation technique
- ses structures locales bien établies dans les pays partenaires
- son soutien logistique professionnel.

Au départ, les activités de PROTOS se concentraient surtout sur Haïti mais l'expérience acquise a permis une expansion et une diversification graduelles. Ainsi en 1984, PROTOS commença des projets au R.D. Congo où, comme c'était le cas en Haïti, une organisation locale de coordination fut créée pour la région de Bunia-Mahagi. Le Burundi suivit peu après.

Depuis 1993, PROTOS a des contacts avec quelques pays de l'Afrique Occidentale.

Au Bénin quatre projets ont déjà débuté. En 1994 suivirent le Mali et le Sénégal : dans ce dernier pays, les interventions de PROTOS restent cependant limitées. En 1997, deux actions en Equateur complètent le programme.

PROTOS ne vise pas à être actif dans un trop grand nombre de pays. Les principales zones de concentration pour les prochaines années sont Haïti, Bénin-Mali, le nord-est du Congo (et le Rwanda et Burundi si la situation politique le permet) et l'Equateur. Environ 95 % du soutien financier va vers ces pays.

Vu ses compétences, les partenaires locaux font surtout appel à PROTOS pour un soutien au niveau de leurs projets techniques : projets d'eau, infrastructure rurale, assainissement dans les bidonvilles, sources d'énergie alternatives, pisciculture, construction de silos...

Dans ces secteurs, PROTOS a développé un savoir-faire, non seulement technique mais également organisationnel dans le suivi de l'organisation, de l'animation et de la formation du groupe cible.

Dans les pays partenaires ou les régions où la présence de PROTOS est la plus marquée (Haïti, nord-est du Congo, Bénin et Equateur) quelques activités connexes sont également appuyées dans d'autres secteurs : formation agricole, alphabétisation fonctionnelle, animation et conscientisation, petites entreprises....

Outre le suivi des projets qui sont identifiés et cofinancés par PROTOS, les cadres de l'ONG offrent également sporadiquement leurs services au suivi de projets hydrauliques d'autres organisations de financement tels que AGCD-bilatéral, la Commission Européenne, DGIS-Pays-Bas, la province de la Flandre Orientale, Bilance, Misereor, la fondation des volontaires néerlandais (SNV)... Ces missions de consultation enrichissent l'expérience de PROTOS et créent des synergies fructueuses avec ses propres programmes dans les pays de concentration.

Pour améliorer les possibilités d'assimilation et d'intégration des projets, toutes les organisations partenaires du Sud sont également impliquées dans le processus permanent d'évaluation et de réorientation de la politique de projets. La commission de projets de PROTOS, où siègent plusieurs experts externes, stimule et renforce ce processus de correction continue.

Face à l'opinion publique occidentale, PROTOS collabore à plusieurs campagnes de sensibilisation. Ceci se passe en général en collaboration avec d'autres ONG ou des organisations apparentées: le groupe Haïti, NCOS, les ONG de la Flandre orientale, les groupements d'ingénieurs, les Jeunes Chambres Economiques...

PROTOS apporte également une contribution nationale et internationale dans l'expertise concernant certains thèmes (Haïti, approvisionnement en eau en zone rurale, pisciculture à petite échelle) en publiant des articles et en organisant des conférences, des causeries ou d'autres manifestations.

2. PARTENAIRES LOCAUX

L'Action est exécutée sous la responsabilité de PROTOS qui garantit le *contrôle de qualité et le suivi permanent* de l'Action à travers **PROTOS-Bénin**. PROTOS-Bénin est reconnue au Bénin comme ONG internationale et le représentant local de PROTOS au Bénin.

Le *partenaire local* qui est le représentant des bénéficiaires et le propriétaire légal des différents biens qui seront réalisés ou achetés au cours de l'Action sont *les communes* où on intervient. Dans l'attente de la mise en œuvre de la décentralisation, ce sont les Comités Locaux de Développement de Kandi et de Coby qui ont assumé le rôle de partenaire local lors de l'identification et de la formulation de l'Action.

Les communes délèguent la *maîtrise d'ouvrage* des différents ouvrages hydrauliques et d'assainissement aux hameaux et aux *communautés bénéficiaires*.

Les communes délèguent la *mise en œuvre* de l'Action aux **PADE's** qui sont actifs sur le territoire de leur commune. Les Programmes d'Appui au Développement sont des programmes intégrés, gérés par la SNV-Bénin.

Un **Comité de Gestion**, composé de représentants des communes, des PADE's, de la SNV et de PROTOS-Bénin, assure la *coordination* de l'Action et est la plus haute instance décisionnelle.

2.1. PROTOS-Bénin : Représentant légal au Bénin

PROTOS est actif au Bénin depuis janvier 1994. Deux coopérants et deux cadres béninois y assurent la bonne exécution des différents projets et y fournissent un appui méthodologique et technique.

En tant qu'organisation non-gouvernementale internationale, PROTOS est reconnue au Bénin. Sa représentation à Cotonou, appelée PROTOS-Bénin, a signé un accord de siège *abcd (à développer par Geert et ou Ann) xyz*.

PROTOS-Bénin peut être contacté aux coordonnées suivantes :

08 B.P. 1178 Tri Postal
Cotonou
tel : 00 229 32 46 67
e-mail : protos@bow.intnet.bj

Au sein de PROTOS-Bénin, la personne à contacter est ir. Ann Manhaeve.

2.2. Les Communes : Partenaires et Maîtres d'Ouvrage

En août '97 et en janvier '98, l'Assemblée Nationale du Bénin a adopté les Lois N° 97-028 et 97-029 portant sur l'organisation de l'Administration Territoriale et sur l'organisation des

communes. Ces lois dotent les communes de la personnalité juridique et de l'autonomie financière. Les communes sont administrées par un conseil, élu par les habitants de la commune, et constituent le cadre institutionnel pour l'exercice de la démocratie à la base.

Dorénavant, les communes sont les maîtres d'ouvrage de tous les points d'eau sur leur territoire. Une description plus détaillée du processus de décentralisation est présentée en chapitre 6.

L'Action est exécutée sur demande et pour compte des communes de Kandi (actuel Département du Borgou, prochainement chef-lieu du Département de l'Alibori) et de Cobly (Département de l'Atacora). D'autres communes peuvent adhérer à l'Action à partir de la deuxième année (Boukoubé en Atacora à partir de la deuxième année, probablement Banikoara en Alibori à partir de la troisième année).

Lors de la formulation de l'Action (mai-juin '98), les lois portant sur la décentralisation ont déjà été votés mais ne sont pas encore entrés en vigueur. Dès que les conseils communaux seront installés (prévu pour fin '98 ou début '99), ils auront la responsabilité de l'Action, tout en respectant le document de formulation de l'Action et son approche.

Dans l'attente de la mise en œuvre de la décentralisation, Kandi et Cobly sont respectivement une Circonscription Urbaine (administrée par un Chef de la Circonscription) et une Sous-Préfecture (administrée par un Sous-Préfet). Aussi bien à Kandi qu'à Cobly, des Comités de Développement ont été créés avec l'appui des PADE's.

A Cobly, ces Comités de Développement sont fonctionnels au niveau des villages, au niveau des arrondissements et au niveau de l'actuelle sous-préfecture. A Kandi, ils n'existent qu'au niveau des villages et des arrondissements. Un exemple de Règlement Intérieur des Comités Locaux de Développement se trouve en annexe 1. Ils sont un avant goût du processus de décentralisation et reconnus par le Chef Cir et par le Sous-Préfet comme des acteurs-clés dans la programmation et la gestion du développement. Le Chef de la Circonscription, le Sous-Préfet et les Comités de Développement ont participé activement à l'identification et à la formulation de l'Action.

Les partenaires peuvent être contactés aux coordonnées suivantes :

Sous-préfet de Cobly Mr. SAMBIENOU YATTE, Rigobert à travers PADES-Cobly B.P. 37 - Tanguiéta	Chef de la Circonscription de Kandi Mr. TOURE, Nouhoun Issa B.P. 30 - Kandi tel : 00 229 63 01 17
Comité Sous-Préfectoral de Développement de Cobly Mr. GNONLE Vincent, Président B.P. 37 - Tanguiéta tel : 00 229 83 01 92	Comité Communal de Développement de Sonsoro Mr. MASSARI Wassou B.P. 90 - Kandi tel : 00 229 63 00 13

Les communes, ayant une personnalité juridique et chargées par la Loi de la réalisation et de la gestion des ouvrages hydrauliques, sont les partenaires de l'Action. Elles gèrent toutes les activités qui ont des répercussions sur différents hameaux ou quartiers, comme p.ex. la mise en place d'un réseau d'entretien ou la planification sectorielle. Les communes délèguent cependant la maîtrise d'ouvrage des installations hydrauliques et des dispositifs d'assainissement aux communautés bénéficiaires.

2.3. Les communautés bénéficiaires : Maîtres d’Ouvrage Délégués

Les communautés bénéficiaires sont appuyées dans leur rôle de Maître d’Ouvrage Délégué pour la réalisation d’ouvrages hydrauliques ou d’assainissement. Un des objectifs principaux de l’Action est justement de renforcer la prise en main par les communautés de leur propre développement.

Pour les activités hydrauliques et sanitaires, les communautés sont le plus souvent organisées en Comité de Gestion. Grâce à l’appui des PADE’s, beaucoup de quartiers et de hameaux disposent déjà d’un Comité Villageois de Développement. Ce CVD coordonne les différentes activités de développement au niveau du quartier ou du hameau. Il est élu par les habitants et élabore un Plan de Développement Villageois.

Les Comités de Gestion sont alors des comités techniques, qui ressortent de l’autorité de ce Comité Villageois de Développement. Dans d’autres cas, c’est le Comité de Gestion du point d’eau qui est la première structure de développement dans le quartier ou le hameau. Suite à l’expérience avec la construction et l’exploitation du point d’eau, le Comité s’élargit alors vers un Comité Villageois de Développement qui s’engage également dans d’autres micro-projets.

Le choix des quartiers ou hameaux où l’Action interviendra avec la construction ou la réhabilitation d’un point d’eau ressort de la compétence des Conseils Communaux (ou des Comités Communaux de Développement). Une fois que les communautés bénéficiaires de ces ouvrages sont sélectionnées, le Maître d’Œuvre, notamment les PADE’s, appuient directement les communautés et les Comités de Gestion pour la réalisation et l’exploitation de l’ouvrage.

2.4. Les PADE’s : Maîtres d’Œuvre

Les communes délèguent la mise en œuvre de l’Action aux Programmes d’Appui au Développement (PADE) qui sont installés dans leur commune.

Les PADE’s sont des programmes exécutés par la SNV-Bénin (SNV = Stichting Nederlandse Vrijwilligers, Organisation Néerlandaise de Développement). Actuellement, de programmes pareils sont exécutés dans la circonscription urbaine de Kandi (Borgou), dans les sous-préfectures de Cobly, Matéri et Boukoumbé (Atacora).

Pendant sa première année, l’Action collaborera avec les PADE’s de Kandi et de Cobly. Les équipes opérationnelles de l’Action seront intégrées dans l’organigramme de leur PADE respectif et les autres cadres du PADE (financés par la SNV) donneront un appui dans la phase d’identification et après l’achèvement des constructions ainsi que sur certains thèmes plutôt stratégiques. A partir de la deuxième année, l’Action compte également s’appuyer sur le PADE de Boukoumbé.

PADES-Cobly a démarré en 1991 et sa deuxième phase se termine fin ‘99. Un renouvellement est prévu pour cinq ans. Le budget annuel du programme s’élève à environ 12 millions de francs belges, financé par le Gouvernement Néerlandais (DGIS).

PADEC-Kandi a démarré en 1990 et se termine également fin ‘99. Son budget est légèrement inférieur à celui de Cobly. Un renouvellement pour cinq ans est prévu.

De légères différences existent entre les différents PADE's, selon les besoins spécifiques de la zone où ils interviennent, mais en grandes lignes, la logique d'intervention des PADE's est la suivante.

Les objectifs sont :

- a) Le renforcement de la position socio-économique et politique des couches démunies par une augmentation de leur accès à l'information et aux ressources disponibles.
- b) L'amélioration de la position des femmes en rapport à celle des hommes.
- c) La gestion rationnelle et durable des ressources disponibles.

Les résultats intermédiaires sont :

- Une population-cible capable d'analyser sa situation et de s'organiser pour l'améliorer.
- Un cadre permettant aux femmes de participer activement aux prises de décisions pour le développement.
- La possibilité pour tous de s'informer et de se former.
- Un accès amélioré aux prestations de service.
- Un marché de produits locaux dynamique et maîtrisé par les groupes-cibles.
- Une disponibilité et une utilisation accrues d'intrants et de crédits.
- Une capacité accrue des villageois à gérer et à aménager leurs terres et leur terroir.
- Une population-cible capable de mobiliser des moyens pour la réalisation d'infrastructures socio-économiques, d'en assurer la maîtrise d'ouvrage et la gestion.
- Une banque de données de la sous-préfecture disponible tant pour les groupes-cibles que pour les intervenants.
- Une dynamique de développement auto-entretenu.

La stratégie utilisée est "l'approche processus" où les bénéficiaires jouent un rôle déterminant dans les différentes étapes de l'identification et la mise en œuvre du projet. Le PADE joue plutôt un rôle de catalyseur et de facilitateur du processus de développement défini et parcouru par le groupe cible. Les activités du projet se rapportent alors aux domaines suivants :

- Conscientisation et mobilisation.
- Organisation.
- Formation et information.
- Mobilisation des ressources.
- Management du processus.

Le PADE distingue pour son appui 2 grands types de structures de bénéficiaires :

- Les structures concernées par la planification du développement d'une localité (hameau ou quartier, arrondissement, commune, sous-préfecture) et leurs éventuelles commissions techniques qui mettent en œuvre de micro-projets communautaires (p.ex. Comité de Gestion d'un point d'eau).
- Des organisations de producteurs, visant en premier lieu la satisfaction des intérêts individuels de leurs membres.

En annexe 2 on trouve des fiches succinctes des deux PADE's concernés pour la période '98-'99.

Les PADE's sont à contacter aux coordonnées suivantes :

Mr. WEINSOU, Claude-Guy
 Coordonnateur PADES-Cobly

Mr. N'DA, Eric
 Coordonnateur PADEC-Kandi

B.P. 37 - Tanguiéta
tel : 00 229 83 01 92
e-mail : pades.cobly@intnet.bj

B.P. 90 - Kandi
tel : 00 229 63 00 13

2.5. Le Comité de Gestion de l'Action : Organe de Coordination

Pour la bonne coordination de l'Action, un Comité de Gestion est instauré, composé de :

- le maire des communes impliquées dans l'Action (Kandi et Cobly en première année, avec Boukoumbé à partir de la deuxième année, éventuellement Banikoara à partir de la troisième année);
- le représentant du Service Départemental de l'Hydraulique du Département de l'Aliboro ou de l'Atacora;
- le représentant du Service Départemental d'Hygiène et d'Assainissement de l'Aliboro ou de l'Atacora;
- le représentant du Ministère du Plan au niveau national;
- un représentant de PROTOS-Bénin;
- un représentant de la direction nationale de la SNV-Bénin;
- un représentant de la coordination des programmes de la SNV-Bénin dans le Nord du pays.

Le Comité de Gestion a comme attributions :

- d'apprécier, de corriger et d'approuver le Plan d'Action Annuel qui est préparé par les conseils communaux et les PADE dans les différentes communes où intervient l'Action;
- d'évaluer les rapports d'exécution, préparés par les PADE's;
- d'appuyer les équipes exécutives, intégrées dans les PADE's, avec leurs conseils;
- de veiller à ce que les accents stratégiques de l'Action reçoivent la priorité nécessaire de la part des équipes de terrain et des autorités locales et que les résultats des différentes systématisations sont rentabilisés pour le secteur;
- de proposer à PROTOS-Belgique et au Ministère du Plan d'éventuelles actualisations du contenu de l'Action quand ceci s'avère nécessaire ou opportun.

Le Comité se réunit selon les besoins et sur l'initiative des représentants du Ministère du Plan, de la SNV-Bénin ou de PROTOS-Bénin. Une Assemblée ordinaire est prévue à la fin de chaque année pour apprécier le Plan d'Action d'Annuel et pour évaluer l'avancement de l'Action.

3. NOM DE L'ACTION

Hydraulique et Assainissement comme Appui au Développement Intégré - HAADI (Bénin).

4. RESUME DE L'ACTION ET DE SES OBJECTIFS

ONG requérante

PROTOS AsBL

Partenaires locaux

Maître d'Ouvrage et personnalité juridique locale	Communes de Kandi et de Cobly, représentées par le Conseil Communal (dans l'attente de la mise en œuvre des lois portant sur la décentralisation, les Comités Communaux de Développe- ment assument cette fonction de façon informelle)
Maître d'Ouvrage Délégué pour les constructions	Les communautés bénéficiaires, représentées par leur Comité de Gestion
Maître d'Œuvre	Les Programmes d'Appui au Développement, gérés par la SNV-Bénin
Coordination	Un Comité de Gestion qui regroupe les différents acteurs
Correspondant au Bénin	Le siège de PROTOS au Bénin.

Approche globale

L'Action d'Hydraulique et d'Assainissement comme Appui au Développement Intégré (Action-HAADI) est une nouvelle phase du programme d'hydraulique villageoise qui est accompagné par la SNV-Bénin dans le nord du pays. Elle s'inscrit dans les programmes de développement local de quelques communes qui sont accompagnées par les Programmes d'Appui au Développement (PADE), mises en œuvre par la SNV-Bénin.

Les PADE's visent un développement intégré, axé sur la responsabilisation des communautés et sur une amélioration de la situation économique et nutritionnelle des populations rurales de ces communes qui sont fortement menacées par une insécurité alimentaire. L'Action-HAADI vient en appui à ce processus de développement auto-géré par des interventions sectorielles en matière d'approvisionnement en eau et d'assainissement. L'Action-HAADI intervient d'un côté au niveau des quartiers et hameaux qui s'engagent dans la construction ou la réhabilitation d'un ouvrage hydraulique ou d'assainissement et de l'autre côté au niveau des communes qui sont renforcées dans leur rôle de gestionnaire du secteur Eau et Assainissement sur leur territoire.

Par son approche, l'Action-HAADI permet aux communautés bénéficiaires et aux communes concernées d'acquérir certaines compétences en matière de la gestion du cycle d'une Micro-action et en matière de la planification et de la gestion du développement local. Avec l'accompagnement des PADE's, ces compétences peuvent ensuite être rentabilisées dans d'autres projets ou secteurs de développement.

Objectifs et résultats

Objectifs généraux :

- a) Amélioration des conditions de vie des populations d'un nombre limité de communes dans le Nord du Bénin par l'approvisionnement en eau potable et par l'amélioration de la situation sanitaire.
- b) Renforcement des capacités organisationnelles au niveau des quartiers et hameaux et au niveau des autorités locales dans le processus de décentralisation.
- c) Renforcement de la situation sociale, politique et économique des femmes par rapport à celle des hommes.

Objectifs spécifiques :

1. Amélioration de l'accès à l'eau potable de façon durable.
2. Amélioration des comportements des populations en matière d'hygiène et d'assainissement.
3. Renforcement des capacités des populations et des autorités locales en matière de maîtrise d'ouvrage.
4. Accroissement des pouvoirs des femmes dans la gestion du processus et des acquis du projet.

Résultats attendus

- 1.1. 120 nouveaux ouvrages hydrauliques construits et fonctionnels.
- 1.2. 44 ouvrages hydrauliques existants réhabilités et rendus fonctionnels.

- 2.1. Les règles d'hygiène sont respectés dans les 164 hameaux et quartiers où l'Action intervient au niveau de l'ouvrage hydraulique.
- 2.2. Les règles d'hygiène sont respectés dans les 36 hameaux et quartiers supplémentaires qui disposent déjà d'un ouvrage hydraulique fonctionnel.
- 2.3. Les dispositifs nécessaires d'assainissement sont installés et fonctionnels dans les 200 hameaux et quartiers cibles.

- 3.1. Les Comités de Gestion des points d'eau des 200 hameaux et quartiers cibles sont fonctionnels.
- 3.2. Les capacités des populations sont accrues en matière de gestion et de replication de micro-projets.
- 3.3. Les capacités des autorités locales des communes de Cobly et de Kandi sont accrues en matière de gestion et de replication de micro-projets.
- 3.4. L'approche d'intervention des différents intervenants dans le secteur d'eau et d'assainissement est harmonisée.
- 3.5. Un réseau d'entretien des ouvrages hydrauliques et d'assainissement est fonctionnel dans la zone d'intervention.

- 4.1. La communauté entière dans les 200 hameaux et quartiers cibles a une conscience accrue sur le rôle de la femme dans la gestion de l'hygiène.
- 4.2. Les femmes dans les 200 hameaux et quartiers cibles contrôlent mieux le temps gagné par l'accès garanti à l'eau.

- 4.3. Davantage de femmes occupent de postes responsables au sein des Comités de Gestion des points d'eau dans les 200 hameaux et quartiers.
- 4.4. Les femmes sont plus impliquées dans la planification du secteur Eau et Assainissement dans les villages et au sein des communes de Kandi et de Cobly.

Activités

Les lignes de force de ce programme sont fondées sur :

- * Un accompagnement à moyen terme des communautés-cibles par les animateurs des PADE's qui analysent et identifient les problèmes de développement local dans un "approche processus" avec les communautés.
- * Là où le problème d'accès à l'eau ou d'assainissement est priorisé par les communautés, l'Action-HAADI intervient dans les autres phases du cycle de projet : formulation, exécution, suivi et évaluation.
- * En matière de types d'ouvrages d'approvisionnement en eau, un accent est mis sur le fonçage de puits à grand diamètre, mais d'autres ouvrages sont également prévus : forages équipés de pompes à main, de pompes solaires ou de pompes thermiques, captage de sources, mini-réseaux etc.
- * Les ouvrages sont construits par des petites entreprises locales ou par des tâcherons, sous le contrôle d'ingénieurs expérimentés, engagés par l'Action-HAADI.
- * Une équipe d'animateurs accompagne les Comités de Gestion du point d'eau dans leur fonction de Maître d'Ouvrage Délégué.
- * Cette équipe garantit également des formations, des sensibilisations et des capitalisations en matière d'hygiène et d'assainissement, en matière de la gestion et de l'exploitation de l'ouvrage et de l'eau et en matière de la position sociale, politique et économique de la femme en rapport à l'hygiène, à l'eau et à la gestion de l'ouvrage hydraulique et d'assainissement.
- * Au niveau des communes, le secteur Eau et Assainissement sert de fer de lance pour renforcer les capacités des élus et des organes locaux en matière de planification et de gestion du développement local. Ceci se fait à travers des formations et à travers la responsabilisation de ces organes dans les différentes phases de l'Action.

Moyens

1. Investissements

- * Travaux d'infrastructure, on planifie par an :
 - 20 nouveaux ouvrages d'approvisionnement en eau : puits à grand diamètre, forages à pompes, mini-réseaux, aménagement de source ...
 - 8 ouvrages d'approvisionnement en eau réhabilités
 - 8 blocs de latrines (à 4 cabines)
- * Moyens de transport pour l'exécution du programme sur le terrain
 - achat de 6 motos 100 cc TT pour les animateurs de terrain
 - achat de 3 voitures tout-terrain (Hi-lux)
 - utilisation de 3 voitures tout-terrain des PADE's (participation de la SNV)
- * Equipement de bureau pour les centres de Cobly et Kandi :
 - 2 ordinateurs et logiciels, 1 dia-projecteur, un caméra,

divers mobilier de bureau
 utilisation de 2 ordinateurs des PADE's (participation de la SNV)

2. Moyens de fonctionnement

- * Frais d'entretien, de transport et de bureau pour l'exécution sur le terrain.
- * Frais pour les formations suivantes :
 - en gestion pour les Comités de Gestion des points d'eau;
 - hygiène et assainissement pour les communautés concernées;
 - gestion du secteur Eau et Assainissement pour les autorités locales;
 - contractualisation avec les PME pour les Comités de Gestion et pour les autorités locales;
 - formation permanente de l'équipe du projet.
- * Contribution pour les frais de fonctionnement des sièges des PADE's à Kandi et Coby.

3. Ressources humaines

Une équipe permanente, composée de :

- * 2 ingénieurs en construction (béninois) avec des aptitudes en gestion et en planification;
- * 2 (3 à partir de la troisième année) cadres universitaires de formation sociale (béninois) avec des aptitudes en genre et en hygiène et assainissement;
- * 6 animateurs de terrain;
- * 2 chauffeurs.

Appui des Coordinateurs de Programme de la SNV dans le Nord du Bénin (contribution locale).

Un appui des cadres permanents des PADE's à Kandi, Coby, et à Boukoumbé et éventuellement Banikoara à partir de la deuxième ou troisième année (contribution de la SNV).

Un appui ponctuel des cadres supérieurs de la SNV-Bénin, notamment sur les thèmes stratégiques, telle que "genre" et "décentralisation" (partiellement une contribution de la SNV).

Modalités d'exécution

- * Dans le cadre de ce dossier technique et financier, le planning opérationnel sera confié à un Comité de Gestion de l'Action, constitué par un représentant de chaque commune et des autres acteurs impliqués.
- * L'exécution journalière est confiée à des équipes de cadres béninois, intégrées dans les structures des PADE's. Ce montage permettra une bonne synergie entre l'intervention sectorielle de l'Action-HAADI et l'accompagnement à plus long terme que les PADE's fournissent aux communautés et aux communes.
- * Les interventions en matière de construction sont confiées aux petites entreprises locales qui signent des contrats avec les communautés impliquées.

Le projet a une durée de 5 ans et débute le premier trimestre de 1999.

Les quelques activités préparatoires sont financées par la SNV-Bénin.

Budget

	<u>AGCD</u>	<u>PROTOS</u>	<u>S.N.V.</u>	<u>Local</u>	<u>Total</u>
année 1	11.445.875	2.289.175	1.896.600	600.960	16.232.610
année 2	12.082.875	2.416.575	1.479.600	687.360	16.666.410
année 3	11.904.375	2.380.875	1.311.600	687.360	16.284.210

année 4	11.731.125	2.346.225	1.479.600	773.760	16.330.710
année 5	11.897.375	2.379.475	1.479.600	773.760	16.530.210
Total	59.061.625	11.812.325	7.647.000	3.523.200	82.044.150

5. LOCALISATION DE L’ACTION

L’Action-HAADI touchera un nombre limité de communes dans les deux départements septentrionaux du Bénin : l’Atacora et l’Alibori (la partie nord de l’actuel département du Borgou). La première année, l’action se limite aux communes de Kandi (Atacora) et de Cobly (Alibori). A partir de la deuxième année, d’investissements sont également prévus en commune de Boukoumbé (Alibori). En troisième année la commune de Banikoara (Atacora) pourra probablement rejoindre le programme.

Une liste (non-définitive) des hameaux et quartiers où des infrastructures sont planifiées pour la première année est donnée en § 7.2.

Carte 1 : Le Bénin dans la sous-région

Carte 2 : Le Bénin : Répartition administrative après la décentralisation

Carte 3 : Le Bénin : Zones à risque d'insécurité alimentaire

Carte 4 : La commune de Kandi

abcdJe cherche encore une carte détaillée de Kandi avec l'indication des villages xyz

Carte 5 : La commune de Cobyly

6. CONTEXTE ET ANALYSE DE LA PROBLEMATIQUE

6.1. Le Bénin : généralités

6.1.1. Milieu physique

* Géographie

(voir cartes 1 et 2)

Le Bénin est situé dans le Golfe de Guinée sur la côte ouest-africaine.

Avec une superficie de 112.622 km² (3 fois la superficie de la Belgique), il est limité au nord par le Niger, au nord-ouest par le Burkina-Faso, à l'ouest par le Togo, à l'est par le Nigéria et au sud par l'Océan Atlantique.

* Climat

Le Sud du Bénin est doté d'un climat subéquatorial dans la zone méridionale avec deux saisons de pluies (mars-juillet et septembre-octobre).

Dans le nord règne un climat subtropical avec une saison de pluies (mai-août).

* Relief et hydrographie

Le pays présente un relief peu accidenté avec des plaines et des plateaux dont l'altitude moyenne ne dépasse pas 200 m.

Il ne présente pas de grandes dénivellations. La région la plus élevée est située dans le nord-ouest (chaîne de l'Atacora avec une altitude moyenne de 600 m).

Le pays est traversé par de nombreux cours d'eau appartenant à trois bassins :

- * le bassin de la Volta qui comprend essentiellement le fleuve du Pendjari long de 380 km;

- * le bassin du Niger : le Mékrou (410 km), l'Alibori (338 km), la Sota (250 km);

- * le bassin côtier : l'Ouémé (510 km) et ses principaux affluents, l'Okpara (200 km), le Zou (150 km), le Mono (350 km) qui constitue la frontière avec le Togo à l'est, et le Couffo (125 km).

Les fleuves du bassin côtier se jettent dans des lacs et lagunes qui servent de relais vers la mer. Il s'agit des lacs Nokoué (138 km²), Ahémé (78 km²) et Toho (15 km²) et des lagunes de Porto-Novo (35 km²), de Ouidah (40 km²) et de Grand-Popo (15 km²).

* Végétation

Le pays a une couverture végétale relativement uniforme. Une savane arborée très dégradée s'étend du nord jusqu'à 50 km de la côte et cède par endroits la place à des forêts classées.

Au sud, on rencontre des forêts résiduelles qui alternent avec des îlots de forêts dégradés, le palmier à huile sur les zones sédimentaires, et le cocotier sur le littoral.

Le long des lagunes et rivières, on rencontre encore des reliquats de mangrove.

* Sols

Les sols sont généralement pauvres, à dominance ferrugineuse avec la présence de bas-fonds à potentiel agricole plus élevé, mais difficile à cultiver.

6.1.2. Milieu Humain

* Démographie

Le Bénin compte environ 5.325.000 habitants (recensement de 1994). La population augmente à un taux moyen de 2,9 % par an.

La répartition géographique est très inégale et la densité varie de 340 hab/km² dans le département de l'Atlantique à environ 14 hab/km² dans le département du Borgou.

Ainsi 63 % de la population est concentrée sur 12 % du territoire.

La population urbaine représente 30 % du total et progresse de 4 % par an (7 à 8 % par an pour Cotonou).

* Population

Du point de vue linguistique et socio-culturel, beaucoup d'ethnies sont réparties sur le territoire du pays. Ainsi, on trouve :

- au sud, les Fon, Aïzo et Toï
- au sud-est, les Yoruba, Goun, Holli, Aïzo, Sètonou et Ouéménou
- au sud-ouest, les Adja, Ouatchi, Ouéda (Pédah), Guen (Mina) et Sahouè
- au centre, les Fon, Mahi, et Yoruba
- au nord, les Bariba, Dendi, Ditamari, Waaba, Natimba, Mokolé, Lokpa, Fulbé et Haoussa
- au nord-est, les Peulh, Dendi et Baatombou
- au nord-ouest, les Bétamaribe, Waaba et Yama.

* Religions

La population béninoise pratique plusieurs religions : la plupart (au moins 60 %) des béninois adhèrent aux religions animistes, 15 % sont islamistes (surtout au nord du pays) et 19 % sont christianisés (surtout au sud du pays), 5 % pratiquent d'autres religions.

* Situation sanitaire

- Espérance de vie des hommes : 48 ans
- Espérance de vie des femmes : 52 ans
- Mortalité infantile : 109/1.000
- Accès aux soins médicaux : 1 médecin/ 16.708 personnes
- Profil nutritionnel : consommation moyenne de 92 % des calories nécessaires.

* Accès à l'eau

De manière générale, en matière d'eau à usage agricole, domestique ou pastoral, plusieurs barrages, retenues d'eau, bas-fonds et puits ont été aménagés.

Sur la base du calcul de la population totale divisée par le nombre de points d'eau potable, on trouve 46 % comme chiffre pour l'accès à l'eau potable pour le Bénin en général.

Ce chiffre ne tient pas compte de la qualité de l'eau ni du chiffre réel d'usagers par point d'eau.

* Sécurité alimentaire

Globalement, l'ensemble du Bénin connaît une relative sécurité alimentaire, mais l'on observe depuis les années 70 des écarts de production dus à des variations pluviométriques.

Le problème d'insécurité alimentaire se pose principalement chez les habitants des zones lacustres et des cordons littoraux, chez les petits exploitants du sud du Bénin. Dans ces zones surpeuplées les cultivateurs travaillent les terres de barre dégradées et à très faibles rendements.

A part l'insécurité alimentaire qui est concentré dans le sud du Bénin, les petits exploitants dans la zone de l'Atacora et de Karimama au nord du pays connaissent également une insécurité alimentaire importante (voir carte 3).

Bien que dans l'ensemble du pays, de nombreuses terres de bonne qualité puissent encore être mises en culture, il existe localement et particulièrement dans le sud du pays, des situations de sur-occupation des terres.

La notion du risque alimentaire appliqué au Bénin fait intervenir plusieurs paramètres d'appréciation parmi lesquels on peut mentionner : contraintes de l'environnement, potentialités économiques, état nutritionnel et facteurs politiques.

Les facteurs de l'environnement qui constituent un sérieux handicap à la capacité des populations à tirer meilleur profit de leur milieu sont : les contraintes climatiques, les contraintes pédologiques et les difficultés liées aux inondations.

Les facteurs démographiques (forte croissance de la population, forte densité de la population, forte mobilité spatiale,...) contribuent à la situation d'insécurité alimentaire.

* Education

L'analphabétisme se situe autour de 75 % et est plus prononcé chez les femmes (85 %). L'éducation au Bénin suit le modèle français. Le taux de fréquentation des écoles primaires est de 83 % pour les garçons et 43 % pour les filles; pour les écoles secondaires il est respectivement de 21 % et 8 %.

6.1.3. Le secteur agricole

L'agriculture représente environ 40 % du PIB (1990-1992), elle constitue plus de 80 % de la valeur des exportations d'origine domestique et fournit environ 75 % de l'emploi.

L'enquête statistique agricole (1992) estime la population agricole à 3,2 millions, dont 48,9 % d'hommes et 51,1 % de femmes; la population active agricole est évaluée à 1,9 million.

* Cultures

Les principales cultures vivrières pratiquées au Bénin sont le maïs, le sorgho/mil, le haricot (ou niébé, *Vigna unguiculata*), le manioc, l'igname, l'arachide et le riz.

En matière de cultures industrielles, le coton est de loin la culture la plus pratiquée, l'arachide et le palmier à huile n'ayant plus qu'un rôle local. Le coton est pratiquement le seul produit d'exportation du Bénin, et ce secteur a connu une croissance impressionnante (45.000 t en 1981/82 pour 300.000 t en 1994/95) grâce à l'appui qu'il a reçu du gouvernement (accès aux intrants, crédit, vulgarisation, services de commercialisation).

La production vivrière a crû au même rythme que la population au cours des 30 dernières années. Cette croissance est imputable non à des gains de productivité, mais à l'extension des superficies cultivées, surtout dans le nord. Dans l'ensemble, les procédés cultureux demeurent traditionnels, et les rendements sont irréguliers et faibles. Ces procédés, combinés à la pression démographique, ont tendance à entraîner une perte de fertilité et l'érosion des sols, particulièrement dans le sud.

Le manque de crédit et un accès limité aux intrants contribuent à maintenir la productivité à un niveau peu élevé, cependant la baisse des prix des cultures vivrières continue au cours des 20 dernières années et les marges élevées de commercialisation (qui s'expliquent en partie par le piteux état des infrastructures rurales) ont un effet dissuasif sur l'augmentation de la production.

L'utilisation des semences sélectionnées et de fumure inorganique reste marginale.

La protection phytosanitaire ne s'applique que dans la culture du coton.

*** Conservation**

Les pertes post-récoltes sont importantes (souvent de l'ordre de 20 à 25 %) pour les productions vivrières qui ne subissent pas de transformation à une échelle suffisante.

Les moyens de conservation au niveau paysan sont traditionnels et ne favorisent pas une conservation de durée raisonnable sans pertes notables.

*** Elevage**

Le sous-secteur élevage au Bénin reste essentiellement traditionnel, même s'il représente 25 % de la production du secteur primaire et environ 4 % du PIB.

L'élevage n'utilise que très peu de races performantes et ne connaît pas d'amélioration significative en matière d'alimentation des animaux, de leur habitat et de leurs soins de santé.

*** Pêche**

Les produits de pêche fournissent 30 à 40 % des protéines animales consommées au Bénin.

La production halieutique est actuellement d'environ 10.000 t en mer tandis que la pêche continentale donne 30.000 t.

*** Secteur forestier**

Le secteur forestier fournit 90 % de l'énergie domestique sous la forme de bois de feu et de charbon de bois. Le bois constitue en outre la principale source de combustible pour au moins 80 % de la population.

Pour les besoins en bois de service pour les constructions et autres, la production est insuffisante.

On assiste à une accélération du processus de déforestation à cause :

- de prélèvements non contrôlés de bois d'œuvre et de bois de feu avec disparition des essences de valeur;
- défrichements dus aux besoins croissants de superficies cultivables sous l'effet de la pression démographique;
- implantation de migrants dans les zones classées;
- présence de troupeaux transhumants dans les espaces forestiers.

*** Caractéristiques de l'exploitation agricole**

La petite exploitation prédomine partout au Bénin. La majorité des exploitations agricoles au Bénin couvrent 1 à 4 ha seulement.

Malgré les caractéristiques spécifiques des systèmes de production des différentes zones agro-écologiques, on observe certaines constantes :

- la production et la rémunération du travail sont faibles (450 à 600 FCFA/j) et la force de travail n'est que très partiellement valorisée (100 à 150 j de travail/an/unité de travail);

- le recours aux intrants reste encore très limité, les sols sont généralement exploités sans souci de restitution et la croissance de la population se fait au prix d'une dégradation souvent irréversible des ressources naturelles;
- ce constat s'applique également aux productions animales et halieutiques où les systèmes d'exploitation sont quasi extensifs avec autant de menaces pour l'environnement écologique;
- les rendements sont bas;
- les petits producteurs prédominent;
- le coton constitue aujourd'hui la seule culture d'exportation;
- il y a une forte variabilité saisonnière des prix des produits vivriers qui ont par ailleurs baissé en prix constamment au cours des 20 dernières années.

*** Routes**

Dans le domaine des infrastructures routières, beaucoup de zones agricoles sont enclavées, faute de voies de desserte viables. Ces voies sont nécessaires pour faciliter les communications entre les différentes régions rurales et pour l'écoulement des produits agricoles.

*** Aménagements hydro-agricoles**

Au niveau des aménagements hydro-agricoles, environ 4.500 ha de terres de bas-fonds et de vallées avaient été aménagés pour le développement de la riziculture, du maraîchage, des cultures fruitières et de cultures industrielles (palmier à huile et canne à sucre) dans les années 1970-1980. La plupart de ces grands aménagements ont été abandonnés par manque d'intérêt des paysans producteurs à leur réalisation, exploitation et gestion.

Ce manque d'intérêt était dû au fait que les aménagements dépassaient l'échelle d'une ou deux communautés et ainsi ces aménagements ont requis pour leur exécution et gestion des structures lourdes et peu efficaces et ils nécessitaient des déplacements des populations.

Il en a résulté des coûts d'aménagements très élevés, des frais d'exploitation et de maintenance onéreux.

En fait le système de fonctionnement échappait totalement aux cultivateurs bénéficiaires.

Un autre facteur d'échec est l'organisation insuffisante des activités de commercialisation des produits.

Joint aux erreurs de conception technique et socio-économique tout cela a conduit à l'abandon de la presque totalité de ces grands périmètres depuis 1980.

Suite au constat négatif de la décennie précédente la stratégie privilégiée depuis 1980 est la mise en place de micro-aménagements, de conception et d'exécution très simples, peu coûteux, maîtrisables et reproductibles par les producteurs. Ils sont intimement associés à la conception et à l'exécution des travaux d'aménagement et à la gestion après exécution.

6.1.4. Situation politique et économique

Le déficit global a atteint 4,29% du PIB en 1996. La balance commerciale reste déficitaire. Le secteur agricole est toujours dynamique (35% du PIB) mais les rendements sont encore faibles. L'industrie reste peu développée (14% du PIB).

A partir de 1992, avec l'appui de PNUD, six tables rondes thématiques et sectorielles ont été organisées et ont permis de définir les stratégies des secteurs-clés du pays.

Un Plan d'orientation quinquennal a été élaboré par le Gouvernement pour 1998-2002 et doit constituer un cadre de référence au nouveau Programme d'Ajustement Structurel (PAS), au Programme d'action du Gouvernement et au Programme d'investissement public. Ce plan relève des objectifs induits à savoir :

- améliorer l'environnement macro-économique à travers des réformes hardies dans les domaines des finances publiques pour en faire un véritable instrument d'incitation;
- consolider la croissance économique grâce aux actions devant contribuer à assurer la compétitivité des secteurs économiques et la diversification de la production. La transformation agro-industrielle, la mobilisation des compatriotes de l'extérieur, la promotion du secteur privé, le développement du tourisme, la valorisation des avantages comparatifs avec la mise en place d'infrastructures de communications performantes et la dynamisation de la production minière;
- développer le capital humain qui est le capital le plus précieux dont dispose toute nation. La réalisation de cet objectif passe par une meilleure résolution des questions de population, de santé, de logement, d'environnement et surtout de formation. La promotion de l'alphabétisation et la démocratisation de l'enseignement technique et professionnel, l'amélioration du cadre de vie et de santé sont les piliers sur lesquels doit s'appuyer le développement humain ;
- renforcer la Bonne gouvernance par l'instauration d'un environnement juridique, réglementaire et institutionnel propre à promouvoir une meilleure gestion des affaires publique et le développement des activités économiques.

En effet, conformément à la vision qu'il s'est donnée, le Gouvernement a élaboré son Programme d'action qui s'articule autour de neuf composantes reliées les unes aux autres à savoir : (i) consolidation de la démocratie et protection des droits de l'homme, (ii) mobilisation des ressources, (iii) développement économique, promotion de l'emploi et garantie du minimum social, (iv) mise en place d'un système éducatif en vue de son adéquation avec les besoins de l'emploi, (v) promotion des activités sportives et de la culture nationale, (vi) mise en œuvre de la réforme administrative, (vii) mise en œuvre du Programme spécial de réhabilitation de la ville de Porto-Novo, (viii) protection de l'environnement et sauvegarde des ressources naturelles, et (ix) consolidation de l'unité nationale.

Le nouveau Gouvernement veut mettre un accent particulier sur les secteurs sociaux et allouer des budgets plus importants qu'auparavant. Ainsi, le Gouvernement se donne comme mission de lutter contre la pauvreté, d'assurer à tout béninois le minimum social et d'accorder de l'importance à la promotion de l'emploi.

Le « bon voisinage » avec les pays limitrophes qui sont le Nigéria, le Togo, le Niger et le Burkina-Faso est une priorité du gouvernement. Ceci est traduit par des relations intensives et une meilleure couverture diplomatique.

Le processus de libéralisation des ondes est conduit à terme par la Haute Autorité de l'Audiovisuelle et de la Communication (HAAC) et de nouvelles chaînes de télévision et de radio privées se sont installées. Les radios locales commencent également par émerger.

Après la démission récente (mai 1998) du Premier Ministre avec tous les autres ministres de son parti, le Président de la République a mis en place son nouveau Gouvernement. Le poste de Premier Ministre, qui n'était d'ailleurs pas prévu dans la Constitution, a été supprimé.

La création d'un Ministère chargé des droits de l'homme avec un Conseil national consultatif des droits de l'homme (CNCDDH) doit mieux garantir la protection des droits de l'homme.

Les revendications des agents permanents de l'Etat (APE), surtout pour le paiement des salaires de 1997 à l'indice réel, n'ont pas pu être prises en compte dans le budget. Ainsi, le mécontentement des APE est exprimé de temps à temps par des grèves d'une durée de plusieurs jours.

Face à l'inflation, le Gouvernement mène la politique suivante :

- réduction du nombre de postes de contrôle routier qui favorise la circulation des produits et réduit les faux frais;
- sensibilisation des paysans pour la production vivrière (vis-à-vis de la production cotonnière);
- renforcement du stock tampon des produits vivriers pour la période de soudure.

Actuellement, le Bénin et plusieurs autres pays de la sous-région connaissent une crise énergétique sans précédent. Dus à la situation climatique et le dysfonctionnement du barrage électrique sur la Volta au Ghana, les délestages du courant électrique sont rapidement passés de 6 heures par jour à 18 heures.

La situation est en train de se normaliser avec l'installation par quartier des générateurs loués et des accords de fourniture d'une partie de l'électricité avec la Côte d'Ivoire. Un projet commun de construction de barrage électrique entre le Bénin et le Togo a vu le jour et dans quelques mois des turbines à gaz seront opérationnelles.

Une politique énergétique doit néanmoins être mise en place afin que les effets de cette crise ne soient plus énormes sur l'économie du pays.

6.1.5. La politique du gouvernement en matière de développement rural

Jusqu'à présent les objectifs décrits dans la lettre de politique de développement rural signée en mai 1991 restent d'actualité :

- la redéfinition du rôle de l'Etat, l'amélioration de l'efficacité de son intervention et la réduction de son coût;
- l'amélioration des services et des infrastructures auxquels les populations rurales ont accès;
- l'accroissement des recettes d'exportations;
- la lutte contre l'insécurité alimentaire;
- la garantie de la pérennité du patrimoine écologique national.

Par rapport à ces objectifs, la Table Ronde sur le secteur rural tenue à Cotonou les 21 et 22 septembre 1995, a défini les domaines les plus importants qui sont :

- l'appui aux services agricoles;
- le développement des infrastructures de base et des moyens de communication;
- la relance des filières agricoles;
- la gestion des ressources naturelles;
- le développement de l'élevage et de la pêche;
- la garantie de la sécurité alimentaire;
- l'appui aux organisations paysannes;
- l'intégration socio-économique des femmes et des jeunes.

6.1.6. Le processus de décentralisation

Divers projets de loi relatifs à la décentralisation de l'administration territoriale ont été déjà adoptés, mais la mise en œuvre effective de cette décentralisation prendra encore du temps.

Les lois portant sur les points suivants ont été votées par l'Assemblée Nationale :

- le découpage territorial en 12 départements;
- la suppression des postes de sous-préfets;
- l'organisation des communes et des communes à statut particulier;
- le régime électoral communal;
- le régime financier des communes.

L'Administration territoriale de l'Etat béninois s'exerce dans le cadre du département qui est la circonscription administrative de l'Etat. Il ne jouit cependant ni de la personnalité juridique, ni de l'autonomie financière. Actuellement, les Départements sont au nombre de 6, mais dans le cadre de la réorganisation de l'administration territoriale, on prévoit un total de 12 Départements.

Les nouvelles Lois, votés en Assemblée Nationale fin '97 et début '98 prévoient la création des Collectivités territoriales décentralisées dotées de personnalité juridique et de l'autonomie financière. Elles prennent la dénomination de Communes. Leurs limites territoriales sont celles des Sous-préfectures et des Circonscriptions Urbaines actuelles. La commune est administrée par un Conseil élu. Le Maire est l'organe exécutif de la Commune. Il est assisté d'Adjoints, qui sont élus par le Conseil communal en son sein. La Commune a un budget autonome qui est voté par le Conseil communal.

La Commune élabore et adopte son plan de développement; elle veille à son exécution en harmonie avec les orientations nationales en vue d'assurer les meilleures conditions de vie à l'ensemble de la population. Dans ce cadre, la Commune dispose entre autres, des attributions suivantes :

- élaboration d'un plan de développement social et économique;
- contrôle de la conformité des réalisations et des constructions avec la réglementation en vigueur;
- chargée de la réalisation des infrastructures hydrauliques et de la fourniture d'eau potable;

- chargée de plusieurs aspects en matière d'assainissement, notamment la collecte et le traitement des déchets, l'évacuation des eaux usées et des eaux pluviales;
- veiller à la préservation des conditions d'hygiène et de la salubrité publique, notamment en matière de prospection et de distribution d'eau potable, de périmètres de sécurité sanitaire autour des captages, forages et puits...

La Commune exerce ses compétences en conformité avec les stratégies sectorielles, les réglementations et normes nationales en vigueur. Elle peut, dans ce cadre, solliciter le concours des services techniques de l'Etat. De même, elle peut créer ses propres services ou faire appel à d'autres acteurs pour l'appui nécessaire.

Au niveau des Services Techniques de l'Etat, une importante évolution est également prévue. Dorénavant, les Services Techniques seront "déconcentrés" au niveau départemental. Le Préfet du Département est le dépositaire de l'autorité de l'Etat dans le Département. En cette qualité, il coordonne, sous l'autorité des ministres concernés, les services déconcentrés des administrations civiles de l'Etat. Il est créé, autour du préfet, une conférence administrative composée de directeurs et chefs de services déconcentrés de l'Etat dans le Département.

En outre, le préfet exerce la tutelle des communes et le contrôle de la légalité de leurs actes.

6.2. Le secteur Eau potable et Assainissement

6.2.1. Les besoins en matière d'eau potable et d'assainissement

6.2.1.1. Croissance de la population

En 1992, la population du Bénin était, d'après le recensement, 4.915.515 habitants. Le taux de croissance annuel, qui était de 3,04 % entre 1979 et 1992 est estimé à 2,9 % entre 1992 et 2000. La population en l'an 2000 serait alors de 6.226.830 habitants.

On constate une croissance relativement rapide de l'ensemble de la population mais une évolution assez modeste de la population urbaine (moins de 5,4 % entre 1979 et 1992) alors qu'autrefois, le taux de croissance urbaine était beaucoup plus important (8 % p.ex. entre 1961 et 1979).

Entre 1979 et 1992, on constate trois grands mouvements de population :

- Vers des zones rurales à croissance rapide, servant d'accueil pour des agriculteurs à la recherche de terres cultivables. Il s'agit de vastes zones dans le sud du Borgou (Borgou rural et villes secondaires : + 7,1 % par an) et le nord du Zou (Zou rural et villes secondaires : + 3,4 % par an) mais aussi la partie nord de l'Ouémé encore faiblement peuplée (Ouémé rural et villes secondaires : 3,3 % par an).
- Vers les villes secondaires, parfois en très rapide croissance, par exemple Ouidah (+ 13,8 % par an), Lokossa (+15,5 % par an) et probablement dans des villes secondaires dans les départements Sud-Borgou, Nord-Zou, l'Ouémé et même l'Atlantique.

- Vers les zones périphériques des grandes villes, qui ne sont pas encore toujours incluses dans les limites administratives et de toute façon, ne sont pas généralement prises dans un plan de développement de la ville.

6.2.1.2. Couverture en eau potable

Le Bénin, comme tant d'autres pays du continent africain, a vu se développer son réseau d'approvisionnement en eau tant urbain que villageois au cours de la décennie de l'eau.

Cette extension rapide de la couverture en eau potable n'a cependant pas été accompagnée d'une mise en place des capacités de gestion et d'entretien des points d'eau.

Des progrès considérables ont été réalisés au cours de la deuxième moitié de la décennie d'eau et d'assainissement, effort qui se poursuit encore aujourd'hui dans le domaine de l'approvisionnement en eau. En milieu rural, le taux de couverture théorique passe de 9 % en 1985 à 25 % en 1988, 43,4 % en décembre 1991 et 50,23 % au 30 juin 1993.

Il s'agit du calcul du pourcentage de la population rurale ayant accès aux points d'eau réalisés, sans tenir compte de leur état de fonctionnement. La population desservie par point d'eau varie de 240 à 675 personnes selon le département, cela tient compte du fait que les agglomérations sont nettement plus petites dans l'Atacora, le Borgou et le Zou.

Le taux de couverture effective est nettement plus faible que la couverture théorique notamment en milieu rural, à cause des puits qui tarissent, du manque de débit de certains forages et des pannes de pompes.

Peu d'informations existent sur l'utilisation effective de l'eau, mais beaucoup d'habitants s'approvisionnent en eaux superficielles, des eaux de puits (même en milieu urbain) et des eaux de pluie, notamment les familles à revenus bas en milieu urbain (42 % en saison sèche, 79 % en saison des pluies dans les villes secondaires).

6.2.1.3. Couverture en assainissement

La situation actuelle de l'assainissement est beaucoup moins bien connue que la question d'approvisionnement en eau, les statistiques étant très peu précises et peu fiables. Bien que l'analyse soit moins détaillée, la situation paraît toutefois préoccupante.

La couverture d'ensemble des moyens sanitaires d'évacuation des excréta est estimée à 11,4 % avec de fortes variations : 5 % en milieu rural, 28 % en milieu urbain (DHA). Le taux pour des petites agglomérations serait de 12 % pour des fosses sèches et de 60 % pour Cotonou, Parakou et Porto-Novo.

En milieu rural, la pratique courante est de se débarrasser des déchets solides par décharge brute chaque matin dans des lieux désignés par les intéressés. Il n'y a ni dépotoirs ni lieu de

compostage, bien que certaines ordures servent d'engrais bruts pour des cultures de case ou autres productions.

Peu de puisards privés existent et aucun puisard collectif. Les eaux usées sont évacuées dans les canaux ouverts de drainage des eaux de pluies alors que seulement 3,8 % des concessions disposent d'une fosse septique; partout ailleurs, elles sont jetées dans la rue (milieu urbain) ou dans la nature.

6.2.1.4. Objectifs du secteur

Les objectifs globaux du secteur sont la couverture à 100 % des besoins en eau potable en milieu urbain (dont les zones péri-urbains) en l'an 2000 et à 70 % en milieu rural.

La plus récente estimation des besoins en eau des populations rurales béninoises date de novembre 1996. Cette estimation se base sur les objectifs établis par le gouvernement béninois en matière d'approvisionnement en eau des populations rurales, soit 15 litres par jour et par habitant et un minimum d'un point d'eau pour 350 habitants. Sur base de ce document, les besoins théoriques en points d'eau dans les zones rurales au Bénin sont de 14.000 dont près de 5000 ont déjà été réalisés à ce jour, soit 36 % des objectifs.

L'objectif global en matière d'assainissement est d'assurer un taux d'élimination hygiénique des excréta de 35 % en 1995 et de 38 % en l'an 2000.

Si la réalisation de ces objectifs est techniquement et institutionnellement possible en matière d'approvisionnement en eau, elle l'est moins en matière d'assainissement. Mais même en cas de capacité technique adéquate pour la réalisation, il reste deux problèmes majeurs :

Premièrement, le manque d'articulation entre assainissement et approvisionnement en eau réduit considérablement les effets bénéfiques. De toute façon, ces effets ne font pas l'objet d'évaluation systématique à l'heure actuelle, sauf pour l'impact sur l'incidence de la maladie du ver de Guinée. En deuxième lieu, la pérennité des ouvrages n'est pas garantie, compte tenu des formes d'organisations institutionnelles actuelles, des modalités de prise en charge des coûts d'exploitation, de réparation et de remplacement des ouvrages, des pratiques de gestion et des capacités techniques en matière de gestion, entretien et réparation.

6.2.2. Politique nationale pour le secteur Eau et Assainissement

En 1978, les autorités béninoises avaient élaboré un programme national d'hydraulique villageoise dont les objectifs principaux étaient :

- un point d'eau par 500 habitants,
- la distance du point d'eau du village ne devait pas dépasser les 1.500 m,
- le débit minimum des forages à équiper avec pompe manuelle était établi à 500 l/h,

- le programme devait garantir 10 l/habitant/jour; l'objectif à long terme était de fournir 20 l/habitant/jour.

Le programme fut mis en oeuvre dans le cadre de la Décennie Internationale de l'Eau Potable et de l'Assainissement (DIEPA), 1980-1990, proclamée par les Nations Unies.

Le taux de réalisation du programme fut de 42 % et, en général, aucun pays africain n'avait pu atteindre les objectifs de la DIEPA. Cependant, l'appropriation des ouvrages par les populations en vue de leur gestion et de leur entretien n'a pas réussi.

En 1990, les Nations Unies proclamèrent la 2^{ème} décennie de l'eau (1990-2000) et c'est dans ce cadre que le Bénin a défini une nouvelle stratégie de développement du secteur de l'eau potable. Cette stratégie insiste sur :

- la promotion des entreprises locales,
- une approche tendant à réduire les coûts de réalisation des ouvrages,
- la participation des communautés rurales, qui choisissent elles mêmes l'ouvrage et qui partagent les coûts d'investissement.

Le gouvernement du Bénin a approuvé le 18 mars 1992 la Stratégie de développement du secteur de l'alimentation en eau et de l'assainissement en zone rurale pour les années 1990.

Les grandes lignes de cette stratégie se résument par :

- la décentralisation du processus de prise de décision suppose que l'administration centrale se désengage de la fourniture des services et s'oriente vers le rôle de promoteur du secteur et de coordonnateur des opérations à partir d'unités déconcentrées (les services régionaux de la Direction de l'Hydraulique - Service Régional de l'Hydraulique) et à travers des structures décentralisées (organes locaux, organisations communautaires, ONG);
- la participation financière des communautés : en vue de favoriser une appropriation effective des points d'eau par les utilisateurs et leur durabilité, les points d'eau ne seront exécutés que sur demande préalable explicite des communautés villageoises auprès du SRH et après versement d'une contribution financière couvrant une partie des investissements. De plus, la prise en charge total des frais liés à la gestion du points d'eau doit être assurée par les utilisateurs. Aux fins de gestion du point d'eau, les communautés villageoises sont amenées à constituer un « Comité de gestion du point d'eau » dans le cas d'un point d'eau ponctuel ou une « Association des usagers de l'eau » dans le cas d'une AEV (Adduction d'Eau Villageoise);
- la recherche de la réduction des coûts de construction et d'entretien des ouvrages : cet aspect concerne :
 - la réduction de la taille des marchés pour les forages ainsi que la simplification des spécifications techniques et administratives afin de permettre aux entreprises nationales et régionales (travaillant à moindre coût) de participer aux appels d'offres avec les équipements moins lourds et moins onéreux;
 - le dimensionnement réaliste des petites installations d'approvisionnement en eau sur base de consommation réaliste;
 - la politique appliquée en matière de choix des pompes manuelles; quelque treize marques de pompes manuelles ont été installées au Bénin durant la décennie de l'eau, générant d'insurmontables difficultés en matière de maintenance

(formation des artisans-réparateurs et maintien d'un stock de pièces de rechange suffisant et reparté dans le pays). A présent, quatre marques de pompes sont officiellement agréées : il s'agit des pompes VERGNET, UPM, INDIA MARK III et AFRIDEV;

- la promotion des capacités locales d'exécution : le secteur privé local (ONG présentes dans les communautés, artisans-réparateurs de pompes, puisatiers, entreprises de construction, etc.) est désormais largement impliqué dans les différentes étapes de mise en œuvre des programmes. La DH se désengagera des activités qui peuvent être accomplies par le secteur privé.

6.2.3. Cadre institutionnel du secteur Eau et Assainissement

Le manque de cadre institutionnel et juridique pour définir, non seulement les responsabilités de tous et chacun, mais aussi la propriété finale des équipements installés, a sûrement affecté la performance de beaucoup de projets précédents.

Voici un aperçu des différents acteurs impliqués dans le secteur :

Services étatiques

Au niveau national, c'est la Direction de l'Hydraulique (DH) du Ministère de l'Energie des Mines et de l'Hydraulique (MEMH) qui est responsable de la coordination et du contrôle sur l'exécution de tous les programmes d'alimentation en eau dans les villages au Bénin, ainsi que de la définition et du suivi de la réglementation s'appliquant à l'utilisation de l'eau, et de la collecte et de la mise à jour des données hydrologiques et hydro-géologiques.

- * La Direction de l'Hydraulique (DH) a le devoir de contrôler le bon usage des eaux souterraines et principalement celles qui sont exploitées par forage mécanique.
- * La DH s'engage à créer la capacité de contrôle et de coordination des activités ayant trait à l'approvisionnement en eau sur le territoire du Bénin.
- * La DH normalise les techniques et les technologies utilisées dans le domaine de l'approvisionnement en eau, par exemple, la standardisation du parc des pompes manuelles et l'installation des artisans-réparateurs de ces pompes sur tout le territoire.

Au niveau des 6 départements du Bénin, la DH est représentée par un Service Régional Hydraulique. En général, la Direction de l'Hydraulique s'occupait jusqu'à présent des grandes campagnes de forages (plusieurs centaines), qui sont financées par les bailleurs de fonds extérieurs (Banque Mondiale, Banque Ouest Africaine de Développement, United States Agency for International Development), et dont les travaux sont exécutés par de grandes entreprises étrangères. Ce sont ces agences de financement qui rédigent le programme et qui définissent les modalités de son exécution.

Au niveau central, la Direction de l'Hygiène et de l'Assainissement (DHA) est chargée de coordonner ses activités avec la DH.

Les administrations locales

Jusqu'à présent, le Bénin était géré d'une façon très centraliste. Un processus de décentralisation est en cours et prévoit la création de communes à personnalité juridique et autonomie financière, gérée par un Conseil Communal, élu par les citoyens de la commune.

Les lois portant sur les communes prévoient un rôle extrêmement important pour les communes, qui deviendront les Maîtres d'Ouvrages et les propriétaires des ouvrages d'approvisionnement en eau.

PADEAR

Une approche « Programme » visant à mettre en œuvre la stratégie nationale a été initiée sous le label PADEAR (Programme d'Assistance au Développement du secteur de l'alimentation en Eau potable et de l'Assainissement en milieu Rural). Actuellement, la Banque Mondiale, DANIDA et GTZ financent et appuient la DH dans le cadre du PADEAR, et ce, selon un découpage départemental. Le projet a démarré dans les départements de l'Atlantique et du Zou (DANIDA). Dans le Mono et l'Ouémé, le programme PADEAR-GTZ doit assurer le pilotage des opérations.

Le PADEAR comprend essentiellement 4 composantes :

- l'implantation d'AEP (ouvrages d'Approvisionnement en Eau Potable), correspondant aux besoins exprimés et à la volonté de payer des populations concernées;
- la fourniture de pompes couvrant les besoins sur 5 ans pour l'ensemble du territoire et la mise en place d'un système de maintenance approprié;
- des activités d'assainissement et d'éducation sanitaire dans les communautés rurales;
- le développement des capacités des différents acteurs opérant dans le secteur par des programmes de formation.

Un nouveau programme PADEAR (financement DANIDA) débutera prochainement dans le Borgou. Il suit toujours les mêmes options de développement du secteur de l'Hydraulique Villageoise (décentralisation du processus de prise de décision, désengagement de l'Etat, promotion du secteur privé, participation financière des communautés rurales, renforcement des capacités des Services Régionaux de l'Hydraulique).

Ce projet a pour objectifs :

- * l'amélioration des conditions d'approvisionnement en eau potable des populations en milieu rural par la mise en place de points d'eau;
- * l'amélioration des conditions d'assainissement par la construction de latrines dans les écoles et centres de santé et la promotion des latrines familiales;
- * l'assistance aux communautés pour la gestion et la maintenance des ouvrages et l'appui à l'administration et aux petites et moyennes entreprises à travers un grand programme de formation.

On prévoit la réalisation de puits modernes à grand diamètre, des forages équipés de pompes à motricité humaine, des citernes et des latrines dans les écoles et centres de santé, des adductions d'eau villageoise, le captage de sources, la réhabilitation d'anciens puits et de pompes.

Le programme est géré par la DH (Direction de l'Hydraulique) au niveau central et par les SRH (Services Régionaux de l'Hydraulique) au niveau départemental.

Le financement des programmes

Dix neuf agences de différentes natures ont pris part au financement des travaux de l'hydraulique rurale depuis 1980 :

- agences du système des Nations Unies : UNICEF, FENU, UNDRO, FIDA;
- agences de coopération bilatérale : USAID, Coopération Suisse, Coopération Japonnaise, GTZ, FAC;
- fonds internationaux : FED, Conseil de l'Entente, OPEP, CEAO;
- banques de développement : BM, CFD (ex CCCE), BOAD, BID, BADEA;
- agences de coopération décentralisée : département français des Hauts de Seine.

SBEE

La SBEE, entreprise nationale également sous tutelle du MEMH, est responsable de la production et de la distribution d'électricité sur tout le territoire national et de l'alimentation en eau en zone urbaine. Fin 1990, la SBEE desservait en eau potable 46 agglomérations classées urbaines.

CARDER

Les CARDER, sous tutelle du Ministère du Développement Rural et de l'Action Coopérative, sont présents dans chacun des 6 départements, et ont pour tâche essentielle la vulgarisation agricole et la réalisation de travaux de génie rural. Ils construisent des puits, citernes et retenues d'eau, dans le cadre de projets financés par l'assistance extérieure.

Bureaux d'études (BE)

En général, les agences de financement confient les études techniques et le contrôle des travaux à un bureau d'études, en tant que maître d'oeuvre, qui est responsables de :

- l'étude de faisabilité,
- l'étude technique et sa présentation au commanditaire,
- la préparation des dossiers techniques pour les appels d'offres,
- une collaboration pour le dépouillement des soumissions et le conseil au maîtres d'ouvrage pour le choix des adjudicataires,
- le suivi et le contrôle des travaux des entrepreneurs,
- la réception provisoire et définitive,
- l'établissement de rapports d'avancement et le rapport final.

Les grandes villes de la zone côtière comptent quelques bureaux d'études qualifiés. dans les zones isolées dans le Nord du pays, il est souvent difficile de mobiliser un bureau d'études performant quand le marché est peu important.

La prospection géophysique

La responsabilité de la réalisation de la prospection géophysique varie selon l'organisme de financement : elle est faite soit par des bureaux d'hydrogéologie spécialisés en association (sous-traitance) avec le BE, soit indépendamment par les mêmes bureaux spécialisés (en réponse à un appel d'offres), soit par des sociétés de forage.

Les ONG

Contrairement à d'autres pays de la région, les ONG ne gèrent pas d'importants projets d'alimentation en eau et assainissement villageois; leurs actions sont orientées en priorité vers la construction de puits modernes et petits barrages en terre. Les Volontaires allemands, français, néerlandais et Cathwell ont construit quelques 650 puits entre 1985 et 1995. Plusieurs ONG n'interviennent qu'à la demande des communautés villageoises, mais toutes leur demandent une

contribution en main-d'oeuvre et financière non symbolique (par exemple 150.000 FCFA par puits dans le département de l'Atlantique).

Les travaux de forage et de construction

Les travaux de forage sont réalisés par des sociétés très spécialisées, essentiellement étrangères. Les travaux de puits sont en général réalisés après négociation ou appel d'offres par des PME ou après négociations avec des artisans formés. La réalisation de mini-réseaux avec château d'eau et tuyaux de distribution à plusieurs points d'eau encourage surtout la soumission par des sociétés de forage avec une section BTP assez développée ou ayant un accord de collaboration avec une société Bâtiments et Travaux Publics (BTP) permettant une soumission conjointe.

De nombreux artisans existent pour la réalisation de puits dont certains réalisent des puits 'modernes' de grandes dimensions (1,40 à 1,80 m).

La fourniture et la pose des pompes

Souvent, les pompes sont fournies et posées par une société choisie sur appel d'offres.

L'animation

En général, pour tous les projets d'hydraulique rurale, ce qui est convenu d'appeler 'l'animation', démarche préalable à l'exécution des travaux dans les villages, est réalisée, soit par le BE désigné, soit par la DH. L'animation vise à assurer l'acceptation par la communauté des conditions de paiement proposé par le projet, la création d'un comité de gestion du point d'eau (ou CDSS - Comité de Développement Socio-Sanitaire dans les projets UNICEF) et le versement des sommes et des matériaux prévus pour l'investissement et l'entretien.

Dans quelques programmes, l'animation est réalisée par l'organisme de financement ou d'appui : UNICEF, SAD, SNV, AFVP. Les activités d'animation seront, à l'avenir, de plus en plus réalisées par les ONG sous contrat de la DH, sous la conduite du projet d'assistance au développement du secteur de l'hydraulique villageoise (projet financé par la BM).

Les communautés

Les communautés villageoises ont toujours été considérées comme les bénéficiaires des projets planifiés par un organe central, la DH en concertation avec le bailleur de fonds, et très rarement comme les initiatrices de leurs propres équipements; ceci est une conséquence directe de l'organisation actuelle de la planification du secteur.

Le rôle des femmes, généralement perçu comme primordial dans la gestion de l'alimentation en eau et de l'assainissement des communautés, est limité à l'entretien des abords des points d'eau et à la collecte de la contribution financière quand celle-ci est la règle dans le village. Il n'existe presque pas de femmes présidentes de comité de gestion de point d'eau, trésorière ou réparatrices de pompes.

6.3. Le Département de l'Atacora

6.3.1. Géographie physique

Situé au Nord-Ouest et accolé au Togo et au Burkina-Faso, le département de l'Atacora qui couvre 31.606 km², contraste avec les autres départements béninois par :

- le caractère accidenté de son relief et la nature atypique de son climat,
- l'extrême compartiment de son peuplement,
- l'enclavement et la marginalité dont il est l'objet.

Sur le plan physique, le département s'organise autour de la chaîne montagneuse du même nom et qui d'orientation NNE/SSW se prolonge au Togo et au Ghana d'une part et au Niger de l'autre. Elle a une topographie molle (650 m d'altitude), comportant deux bourrelets parallèles séparés par une dépression dans laquelle coule la section amont du plus grand fleuve de la région : la Pendjari. C'est également la source des principaux cours d'eau du pays (Ouémé, Mono, Mékrou notamment).

Climat

Le climat est de type tropical humide avec deux saisons quasi également réparties dans l'année (6 mois de saison pluvieuse et 6 mois de saison sèche). En dehors des années anormales, la hauteur des précipitations est comprise entre 750 et 1.250 mm. La médiane de la période 1941-1979 est de 1.059 mm, traduisant globalement une bonne tenue climatique.

Le régime des vents est dominé par un vent frais et sec du Nord-Est en saison sèche (l'harmattan) qui souffle d'octobre à janvier dans le Nord et de décembre à février dans le Sud.

Sols/flore

Les sols sont de types ferrugineux tropicaux lessivés avec de fortes concrétions organique et protant une savane arborée faite de *Butyrospermum parkii* (karité) et de *Parkia boglobosa* (nééré) et parsemée de baobab.

Sur le plateau sont taillés des sols ferrugineux tropicaux, peu évolués, en majorité sablo-argileux et caillouteux, souvent lessivés et concrétionnés. Sur ces sols soumis à une intense érosion qui les prive constamment de leurs éléments organiques, ne poussent que des cultures rustiques, peu exigeantes en substances nutritives comme le petit mil hâtif, le sorgho et le fonion. A l'extrême Sud et dans la plaine qui jouste celle du Gourma, on rencontre des sols colluvieux et hydromorphes, qui en raison de leur profondeur accueillent des spéculations plus exigeantes comme le riz et l'igname.

6.3.2. Géographie économique

Dans l'Atacora, comme dans tout le Nord du Bénin, l'économie est soutenue par le secteur primaire. Dans l'ouest de l'Atacora, la population est essentiellement composée de petits agriculteurs de subsistance sur des surfaces de moins de 2,5 ha par agriculteur. En milieu rural, plus spécifiquement dans le Borgou et l'Atacora, un sur neuf à dix chefs de ménage est une femme. Les femmes dominent la culture (sur le champ familial et individuel) et la commercialisation des produits vivriers, tandis que la production et la commercialisation des produits de rente, notamment le coton, sont presqu'exclusivement l'oeuvre des hommes.

Dans les sous-préfectures de Cobly et Boukoumbé, la pression démographique a réduit la durée de la jachère jusqu'à 3-4 ans. Cette pression démographique ainsi que l'augmentation de la

déforestation, et l'utilisation des techniques agricoles traditionnelles (agriculture sur brûlis) ont pour conséquences la dégradation du couvert végétal et l'aggravation de l'érosion.

Cependant, la hausse de la production du coton et de la culture attelée est récente, ainsi que la dégradation. Les paysans ne ressentent pas encore cette dégradation comme un problème, sauf en ce qui concerne le tarissement rapide des marigots et mares après la saison pluvieuse. La dégradation de l'environnement est déjà beaucoup plus poussée dans le nord du département (les sous-préfectures de Boukoumbé et Coby) que dans le sud (la sous-préfecture de Copargo).

Les activités économiques sont très peu diversifiées et réduites principalement à l'agriculture qui occupe plus de 82 % des actifs et orientées vers la production du sorgho, du riz et du coton. Si la partie Est s'auto-suffit sur le plan alimentaire et a pu développer le coton comme culture de rente, la partie Ouest par contre éprouve d'énormes difficultés en raison du caractère squelettique de ses sols, ses fortes densités et son enclavement. Non seulement elle n'a pu générer une culture de rente, mais elle n'arrive pas à dégager des productions vivrières suffisantes pour la consommation locale; au point que trois (Matéri, Coby et Boukoumbé) des quatre sous-préfectures de ce secteur sont classées zone à risque alimentaire.

6.3.3. Géographie sociale

Les ethnies vivant dans l'Atacora sont les Otommari, les Yom, les Bariba, les Peuhl et les Dendi. Dans les sous-préfectures de Coby, Boukoumbé et Copargo, de nombreux groupes ethniques habitent, tous sont agriculteurs, avec des langues et cultures spécifiques.

6.4. Le Département du Borgou

Notre action se limite à quelques communes dans le département futur de l'Alibori, qui compose la partie septentrionale de l'actuel département du Borgou. Nous donnons ci-dessus une description de l'actuel département du Borgou.

6.4.1. Géographie physique

Le département du Borgou s'étend du Sud au Nord entre 8,5° et 12,5° de latitude sur 400 km et d'Ouest en Est entre 21,15 et 3,45° de longitude sur 180 km. Courant près de la moitié de la superficie du Bénin (51.000 km²), c'est la région la plus frontalière du pays : elle est en effet bordée à l'Ouest par le Burkina-Faso, au Nord par le Niger et à l'Est par le Nigéria. De l'intérieur, elle est bordée par le département de l'Atacora et au Sud par celui du Zou. Le département du Borgou compte 14 sous-préfectures, 86 communes, 530 villages et quartiers de ville et 2 circonscriptions urbaines (Parakou et Kandi).

Deux grands bassins caractérisent le département :

- le bassin du Niger avec ses affluents béninois : le Mékrou, l'Alibori et la Sota; ce bassin couvre 38.000 km², soit 74,5% de la superficie du Borgou ;
- le bassin de l'Ouémé s'étend sur 80 km avec les affluents Yérou-Marou, l'Alpouno, le Wéwé et le Beffo.

Climat

Le Borgou présente une graduation Sud-Nord allant du climat soudano-guinéen au climat sahélien-soudanais. Il est caractérisé par deux saisons : une saison sèche qui va de novembre à avril et une saison des pluies qui s'étend de mai à octobre.

La pluviométrie moyenne est de 1.200 mm dans le Sud et 900 mm dans le Nord mais tend à régresser selon les observations faites au cours des dernières années (la moyenne de 100 jours de pluies par an observées dans les années 1960 est tombée de nos jours à environ 70 jours).

Le régime des vents est dominé par un vent frais et sec du Nord-Est en saison sèche (l'harmattan) qui souffle d'octobre à janvier dans le Nord et de décembre à février dans le Sud.

Faune/flore

La faune et la flore sont très diversifiées avec des forêts classées, des forêts galerie, des plantations de teck, anacardiés et manguiers, la savane arborée de néré, karité, cîlcédrat, baobab, kapokiers, et la frange soudano-sahélienne arbustive. Les herbivores dominent la faune (éléphants, buffles, cobs, bubales). On rencontre quelques carnivores dans les réserves cynégétiques du Niger (lions, léopard) et du Djouat (singes, reptiles, rongeurs, oiseaux et insectes).

6.4.2. Géographie économique

L'économie du Borgou est essentiellement agricole avec un rôle prépondérant de la culture du coton qui est la première ressource d'exportation du Bénin. Les cultures vivrières sont également très importantes.

Dans le Borgou, l'agriculture reste polarisée autour de la production cotonnière sur des exploitations de plus grande taille (jusqu'à 8 ha) à cause de la diffusion de l'attelage. Les femmes dominent la culture (sur le champ familial et individuel) et la commercialisation des produits vivriers, tandis que la production et la commercialisation des produits de rente, notamment le coton, sont presque exclusivement l'oeuvre des hommes.

Dans le Borgou, les besoins en terre pour les cultures du coton (de plus en plus par attelage) et les produits vivriers, comme le maïs, le mil, le sorgho, l'igname, l'arachide, l'haricot font que de larges étendues sont défrichées chaque année. Cette culture intensive épuise les parcelles utilisées.

La dégradation de l'environnement est déjà beaucoup plus poussée dans le nord du département (la circonscription urbaine de Kandi p.ex.) que dans le sud (la sous-préfecture de Nikki p.ex.).

L'élevage, qui est l'activité principale des Peuhls, est caractérisé par la transhumance vers le sud du pays en saison sèche, ceci est occasionné par la raréfaction des pâturages et l'insuffisance des points d'eau. L'accroissement absolu des surfaces cultivées et la mise en culture de terres dans des régions reculées qui servaient traditionnellement de zones de pâturage aux Peuhl ont causé des conflits entre agriculteurs et éleveurs, notamment à cause de dégâts aux terres cultivées occasionnés par les troupeaux. En outre, les couloirs de passage, l'accès aux cours d'eau et aux pâturages pour les cures de selles des bovins sont de moins en moins respectés. Des comités de

transhumance qui sont composés des deux groupes ne peuvent que partiellement résoudre les problèmes au niveau local.

L'élevage du gros bétail est très répandu (race Borgou) et permet le développement de la culture attelée; le petit élevage (ovin, caprin et avicole) et la pêche (de plus en plus développé) complètent les activités économiques et le tout aliment un important réseau de marchés traditionnelles dont les plus dynamiques sont ceux de Malanville, Parakou, Banikoara, Kandi et Nikki.

Le secteur secondaire est relativement important avec 6 unités d'égrenage de coton, un complexe textile, une unité de traitement de semences, une coopérative de matériel agricole, une brasserie et une usine de traitement de noix d'acajou à réhabiliter.

6.4.3. Géographie sociale

Le Borgou dans sa totalité, ainsi que les sous-préfectures de Nikki et Kandi, sont principalement peuplés par les Bariba (agriculteurs) vivant dans des villages concentrés, les Peuhl (éleveurs) et les Gando (anciens esclaves des Bariba et Peuhl) vivant dans des campements dispersés autour des villages Bariba.

6.5. La Hydrogéographie du Nord du Bénin

abcd Cette partie reste encore à développer davantage par Stef, sur base d'informations déjà reçues de Geert xyz

La carte hydrogéologique du Bénin (1995) indique 46 zones donnant la profondeur des nappes d'eau, la profondeur des forages ou puits, les débits et le taux de réussite. En simplifiant, on peut distinguer 8 zones principales d'accessibilité, avec plusieurs sous-zones différentes selon les densités de peuplement.

Au Nord, on distingue les zones suivantes :

La Pénéplaine du Nord et du Centre : zone du socle

Zone de savane arbustive, arborée et boisée sur socle granitique à inselbergs.

Zone d'accueil pour les agriculteurs sédentaires à la recherche de terres et pour quelques populations d'éleveurs nomades.

Les aquifères ne sont pas continues mais 'en poche' dans les roches altérées et discontinues 'libres' dans les fractures du socle de 40 à 80 m de profondeur dans la majeure partie de la zone. Nappes artésiennes à moins de 100 m de profondeur dans le sédimentaire au Sud de la zone.

La Pendjari ou Atacora

Zone de formations sédimentaires avec présence de collines et falaises rocheuses (chaîne de l'Atacora); pays compartimenté et accidenté.

Le bassin de la Sota

Zone de formations sédimentaires de très faible densité (< 15 habitants/km²) et une population d'éleveurs nomades.

La vallée du Niger

Zone alluvionnaire faiblement peuplée.

6.6. Diagnostique du secteur Eau et Assainissement dans le Nord

6.6.1. Accès à l'Eau Potable

Depuis l'époque coloniale, l'administration a installé des points d'eau améliorés à utilisation publique dans les localités villageoises, notamment des puits à grand diamètre et des forages équipés de pompes manuelles. Au cours de la décennie de l'eau, le Bénin a œuvré à développer son réseau d'approvisionnement en eau potable en milieu urbain et davantage encore en milieu villageois. En plus, des barrages et retenues d'eau ont été construits dans le cadre des programmes de développement de l'élevage et d'aménagement des bas-fonds. Les programmes qui les installaient ont prêté peu d'attention aux aspects d'entretien et de gestion des points d'eau par les utilisateurs (on indiquait souvent une femme et un homme comme 'responsables' de la pompe), avec pour conséquence que la plupart des pompes ne fonctionnaient pas longtemps.

Selon le recensement de 1992, dans le Borgou et l'Atacora moins de 5 % de la population ont accès à l'eau courante, 15 à 16 % se sert de la pompe villageoise et 60 à 80 % utilisent l'eau de puits ou de surface.

La Direction de l'Hydraulique a publié des chiffres sur les taux de couverture de points d'eau potable dans les zones rurales par département, selon lesquels les départements de l'Atacora et du Borgou seraient les mieux servis. Ces informations sont cependant peu valables car elles sont basées sur des suppositions concernant le nombre d'habitants par point d'eau. La couverture dans le Nord serait en réalité probablement beaucoup plus basse, vu le fait que les habitations dans le Nord sont souvent très dispersées. La distance jusqu'au point d'eau reste donc considérable, ce qui résulte dans le recours aux sources traditionnelles. En outre, une bonne partie des puits ne peut pas être utilisée pendant la saison sèche vu leur tarissement, ainsi qu'une partie des pompes qui ne fonctionne pas durant de longues périodes voir même définitivement à cause des pannes fréquentes.

Dans le Nord du Bénin, les conséquences de cette situation ainsi que la pression sur les ressources naturelles, exercée par les agriculteurs et les éleveurs, se font ressentir dans une raréfaction de l'eau disponible, et dans des conflits latents entre les agriculteurs, les éleveurs et les consommateurs qui se disputent le peu d'eau disponible. Les maladies causées par le manque d'eau ou la consommation d'une eau de mauvaise qualité sont fréquentes. La recherche de l'eau est un lourd fardeau pour la femme, là où peu d'eau est disponible et où le point d'eau se trouve à grande distance.

Ces conditions créent l'envie chez les populations rurales d'acquérir des points d'eau modernes dont ils apprécient les avantages. Cette eau est utilisée pour tous les besoins fondamentaux du ménage, ainsi que pour abreuver le bétail et construire des maisons.

Une participation en terme de main-d'oeuvre et une contribution financière limitée sont généralement facilement acceptées, ce ne sont que les nombreuses pannes de pompes qui font que la plupart des communautés rurales préfèrent les puits à grand diamètre sur les forages équipés de pompes manuelles. Le goût de l'eau et sa propreté qui résulte des installations modernes, les puits et les pompes sont bien appréciés.

6.6.2. Assainissement

Dans le Nord, l'évacuation des eaux usées, des ordures et des excréments humains et des animaux domestiques peut poser des problèmes de santé dans les villages de haute concentration d'habitations sur un espace réduit. Les points d'eau, même protégés, se trouvant dans ou proches de ces agglomérations, peuvent être pollués par infiltration. Le risque de contamination semble réduit dans les hameaux à ménages dispersés où le peu d'ordures ménagères est jeté sur un tas à côté de la concession ou dans un trou créé par enlèvement de terre pour la construction de maisons, et où les habitants font leurs besoins dans la brousse à des endroits réglementés. Par contre, les points d'eau de surface non-protégés présentent des dangers pour la santé humaine en toute saison.

6.6.3. Santé/Education sanitaire

L'espérance de vie qui est de 48,6 ans pour les femmes et de 45,4 ans pour les hommes ne diffère pas beaucoup des chiffres pour les pays de la sous-région. Les maladies les plus répandues sont le paludisme, les affections parasitaires et infectieuses comme la rougeole et les diarrhées, et les maladies nutritionnelles. La mesure d'exposition dépend du milieu et de la saison. En milieu rural dans le Nord, les maladies diarrhéiques (le choléra) et le paludisme connaissent une augmentation en saison pluvieuse à cause de l'abondance des eaux de surface, tandis qu'en saison sèche (période d'harmattan) les affections respiratoires et la méningite sont plus fréquentes.

Seulement 18 % de la population ont accès aux services de santé modernes au plan national. L'accès aux soins de santé est faible, surtout à cause de la faible disponibilité de médecins en général, et la répartition inégale du personnel sur le territoire (par exemple les sous-préfectures de Cobly et Boukoumbé n'ont pas de Médecin-Chef), l'état de délabrement des infrastructures datant souvent de l'époque coloniale, l'éloignement des centres de soins (dans le Nord, surtout dans le Borgou), et la conception mystique des origines de la maladie. En raison de sa disponibilité immédiate, la médecine traditionnelle est largement utilisée.

La plupart des habitants des villages d'intervention ont des notions des voies de transmission des maladies. La relation causale entre la consommation d'une eau visiblement polluée et la déclaration de maux de ventre, diarrhées, et de vers intestinaux, est reconnue : ce sont les 'saletés' visibles qui sont à l'origine de ces maladies.

L'éducation sanitaire qui est dispensée dans le cadre des programmes d'alimentation en eau par les animateurs de la DH, se limite surtout à l'hygiène de l'eau et la propreté autour du point

d'eau. Dans les structures de santé ce sont les centres de santé au niveau des communes et sous-préfectures qui disposent d'agents sanitaires qui sont conscients du message préventif qu'ils devraient faire passer mais dont ils sont incapables par manque de motivation et de moyen -et ceci explique en partie cela- d'être vraiment très présents dans les villages, car les centres sont limités dans leur action par les restrictions drastiques causées par l'application du Programme d'Ajustement Structurel (PAS). L'éducation sanitaire est souvent dispensée sous forme de causerie, accompagnée de démonstrations ou images. Le public, étant habitué au système scolaire peu participatif, ne prend pas d'initiatives sans être motivé au préalable. Des formes de recherche-action ou d'autopromotion à l'aide de moyens pédagogiques sont encore rarement employées. Ce sont plutôt les projets d'organisations non gouvernementales (ONG) qui opèrent dans le domaine des soins de santé primaires (SSP) ou de l'approvisionnement en eau potable et assainissement (AEPE), qui disposent des moyens et de l'assistance technique pour développer des actions plus participatives.

6.6.4. Les Acteurs

La situation actuelle se présente comme suit dans le département du Borgou :

- Avec une population rurale de 600.000 habitants, le département dispose de 750 forages, de 400 puits pérennes et de 4 mini-réseaux.
- Avec l'appui financier de Danida, le PADEAR démarre un programme important : 50 puits réhabilités, 50 nouveaux puits, 25 citernes, 3 captages de sources, 50 réhabilitations de forages, 80 nouveaux forages.
- Le Conseil d'Entente achève un programme de renouvellement de 700 pompes.
- En matière de puits interviennent :
 - Le projet de la Communauté des Etats d'Afrique de l'Ouest, financé par le Fonds koweïtien (fin '93 au début '98) pour 60 contre-puits et 50 puits à grand diamètre.
 - Le CARDER avec 15 puits.
 - Le SAD avec environ 15 puits par an, répartis sur 5 sous-préfectures.
 - Le BDBD avec une quinzaine de puits par an.

A l'Atacora la situation peut se résumer comme suit :

- Avec une population rurale de 500.000 habitants, le département dispose de 1170 points d'eau, dont quelques 300 puits fonctionnels.
- Sont actuellement en cours ou programmés : Programme Hydraulique Villageoise avec BID (200 forages, 20 puits, 2 adductions), Deuxième Projet de Développement Rural avec CARDER (66 puits, 30 forages), Conseil de l'Entente (40 forages, 4 adductions, réhabilitation 210 forages), projet d'urgence de la Direction de l'Hydraulique (réhabilitation 50 forages).

Le taux de couverture serait de 77 % en Atacora, 82 % au Borgou si on utilise les normes nationales (chaque point d'eau en milieu rural alimente 500 personnes) mais ces normes ne sont pas utilisables : env. 30 % des pompes ou puits ne sont pas fonctionnels. En plus, la population du Nord est plus dispersée et un point d'eau ne dessert que 150 à 300 personnes.

Sur base d'un point d'eau pour 200 habitants dans ces deux départements, on peut évaluer les besoins résiduels de la manière suivante :

- Borgou : 1656 points d'eau supplémentaires.

- Atacora : 1230 points d'eau outre la réhabilitation de 150 pompes existantes.

Souvent les paysans priorisent les puits modernes. Voir le PADEAR dans le Zou et l'Atlantique où respectivement 25 et 50 % des villages optent pour un puits, même que l'option puits n'est pas promue avec le même aplomb que les autres systèmes.

Dans le Nord, le nombre d'intervenants qui offrent des puits restent insuffisant. Le SAD à Kandi a une liste d'attente de 4 ans, un ancien projet de la SNV à Boukoumbé avait lors de son clôture en 1997 une liste d'attente de 52 villages dont la majorité avait déjà versée sa contribution...

Les problèmes du secteur sont :

- l'absence de participation des communautés au processus de décision entraînant la déresponsabilisation des populations vis-à-vis de leurs ouvrages hydrauliques;
- l'inefficacité des programmes d'éducation sanitaire et de sensibilisation en matière d'hygiène;
- une faible responsabilisation des femmes et des approches d'animation en la matière qui restent peu performantes de telle sorte que les femmes n'arrivent souvent pas à rentabiliser la présence du puits, de l'eau et du Comité de gestion pour améliorer leur situation sociale et économique dans le village et dans leur foyer;
- le faible développement des capacités nationales opérant dans le secteur.

En plus, le processus de décentralisation et de déconcentration qui est en cours au Bénin oblige les différents impliqués de se re-positionner vis-à-vis du secteur :

- une plus grande responsabilisation des communautés et de leurs élus locaux, étant les propriétaires des ouvrages hydrauliques et responsables de la planification du développement au niveau local;
- un recentrage du rôle des services étatiques, notamment sur ses attributions régaliennes : normes techniques, contrôle, coordination du secteur, gestion des données...

Cette évolution vers une nouvelle répartition des attributions et responsabilités risque de ne pas passer sans conflits.

6.7. Commune de COBLY

6.7.1. Géographie physique

Située au nord-ouest de l'Atacora, la future commune de Coby (actuellement "sous-préfecture") compte environ 40.000 habitants. C'est une zone rurale où la majorité de la population vit dans une situation de pauvreté. C'est l'une des sous-préfectures les plus déshéritées du Bénin qui se caractérise par :

- un climat soudanien avec une saison pluvieuse de 6 mois et une sèche de même durée, 1.100 mm de pluie/an en moyenne avec une répartition assez irrégulière;
- une topographie accidentée qui rend l'accès et les déplacements difficiles et une faible fertilité des terres; près de 90 % de la population pratique l'agriculture avec des rendements pour les cultures de base (vivrière et de rente) assez bas;
- une densité ethnique très forte (9 ethnies, ce qui explique le nombre élevé de langues locales);

- un faible taux de scolarisation et d’alphabétisation;
- des migrations dites circulaires et permanentes qui réduisent par endroit le nombre de jeunes (des lettrés et de main-d’oeuvre pour l’agriculture).

La sous-préfecture est limitée à l’est, au nord, au sud respectivement par les sous-préfectures de Tanguiéta, de Matéri et de Boukoumbé, à l’ouest elle fait frontière avec le Togo. Le territoire est divisé en quatre communes (futurs Arrondissements) et 26 villages.

En matière d’environnement, la situation est préoccupante. En effet, l’équilibre socio-écologique des systèmes agraires traditionnels a été rompu par une démographie croissante, l’introduction de nouvelles cultures et techniques et par une pluviométrie erratique.

Au fil des années, la déforestation de la région a fortement augmenté. L’utilisation des techniques agricoles traditionnelles a pour conséquence la dégradation du couvert végétal et l’aggravation de l’érosion.

6.7.2. Géographie économique

Plus de 90 % de la population pratiquent l’agriculture qui se trouve limitée aux cultures vivrières dont le sorgho, le mil, le riz et l’igname pour les hommes et le vouandzou, le haricot, les légumes pour les femmes. Elle constitue avec l’élevage la source principale des revenus monétaires. Depuis que le gouvernement n’assure plus la commercialisation de l’arachide, plus aucune culture de rente n’est pratiquée à grande échelle dans la région. Les tentatives d’introduction du coton (une des cultures de rente pratiquée actuellement dans le pays) n’ont donné jusqu’à présent que des résultats modestes avec des rendements en dessous de la moyenne, diminuant ainsi la motivation de la population pour cette culture.

En effet, l’agriculture sur brûlis pratiquée sur de vastes étendues, la réduction de la jachère de 6 à 3 ans -liée à la pression démographique- ont ralenti la régénération du couvert végétal. Une étude -une comparaison des photos aériennes prises en 1956 et en 1974- montre que la superficie des terres en cultures ou en jachère a augmenté de 15 à 50 %

Les principaux secteurs de l’économie présentent actuellement les tendances suivantes :

La production agricole :

- 70 % des terres sont appauvries,
- la saison pluvieuse est à durée variable,
- le rendement agricole est faible,
- les possibilités de commercialisation des produits agricoles sont limitées,
- il y a une faible utilisation de technologies performantes,
- il y a une faible utilisation d’intrants,
- les méthodes de travail sont en majorité archaïques,
- les femmes sont très sollicitées comme main-d’oeuvre agricole familiale.

La production animale :

- faible développement de la production animale,

- faible développement des produits d'élevage,
- disparition de plusieurs essences forestières,
- destruction abusive des forêts privées,
- destruction des sous-bois,
- absence de pépinières.

La production halieutique :

- faible développement des produits halieutiques.

L'économie locale :

- vente des produits agricoles,
- absence d'autres activités économiques.

Les infrastructures :

- les livraisons inter-villages et inter-communes ne sont pas accessibles,
- pas de retenues d'eau ni de marigot permanents dans trois des quatre communes,
- absence de pistes carrossables liant les villages aux deux marchés.

6.7.3. Géographie sociale

On compte à Cobly neuf ethnies (dialectes) dont les plus importantes sont le Obiero, le Kountemba et la Gangamba.

Cobly est une zone rurale où la majorité de la population vit dans une situation de pauvreté considérable, tant du point de vue des revenus que de celui de l'épanouissement socio-culturel. 60% des jeunes vont en exode rural en saison de cultures.

L'éducation :

- modules de trois classes par village,
- 1 enseignant pour deux classes,
- taux d'alphabétisation très faible.

La santé :

- un centre par commune,
- un infirmier par centre,
- faible fréquentation des centres de santé, faute d'information et/ou de moyens financiers.

Le secteur de la santé se caractérise par une faible utilisation des infrastructures disponibles due souvent à la faiblesse des revenus et au manque du personnel et d'informations pertinentes. En outre, il n'existe pas de médecin-chef dans la sous-préfecture.

Plus de 98 % des maisons sont en matériaux non définitifs et 80 % ont un toit en paille.

La femme ne dispose pas de propriété foncière.

Les facteurs institutionnels :

- les organisations paysannes sont très fragiles et manquent d'autonomie,
- depuis 1996 existe une structure de concertation des différents intervenants.

Le CARDER n'est pas représenté dans la sous-préfecture.

6.7.4. Secteur Eau et Assainissement

abcd Reste encore à développer par Stef sur base des informations reçues de Geert xyz

6.8. La commune de KANDI

6.8.1. Géographie physique

Sur la plan administratif, la future commune de Kandi (actuellement "Circonscription Urbaine" ou CU-Kandi) compte 48 villages et quartiers de ville répartis dans 10 arrondissements (actuellement appelés "communes") dont trois urbains regroupant les quartiers de la ville et les villages environnants, et sept rurales à savoir : Angaradékou, Bensékou, Donwari, Saah, Sam et Sonsoro.

D'une superficie totale de 4.000 km², la circonscription urbaine de Kandi est située au nord du Bénin dans le département du Borgou, entre 10°54 et 11°40 de latitude Nord et entre 2°35 et 3°14 de longitude Est. Elle est limitée au Nord par la sous-préfecture de Malanville, au Sud par la sous-préfecture de Gogounou, à l'Est par la sous-préfecture de Ségbana et le fleuve Sota, et à l'Ouest par la sous-préfecture de Banikoara et le fleuve Alibori.

La CU-Kandi est caractérisée par un climat de type soudanien marqué par deux saisons : la saison pluvieuse, allant de mai à octobre et la saison sèche, allant de novembre à avril-mai.

La pluviométrie annuelle varie entre 800 et 1.200 mm. Les pluies sont mal réparties, ce qui entraîne des incidences sur les rendements. Le réseau hydrographique est constitué de deux grands fleuves : la Sota et l'Alibori appartenant au bassin du Niger, ainsi que leurs affluents, telles que la rivière Bouli qui grossit la Sota et la rivière de Souné-Darou qui grossit l'Alibori.

Les températures sont très élevées avec des maxima oscillant entre 40 et 45°C et des minima entre 18 et 28°C. Les amplitudes diurnes de température sont comprises entre 8 et 10°C

Le relief est peu accidenté et constitué d'un ensemble de plaines et de plateaux surmontés par quelques collines. Les sols sont ferrugineux tropicaux lessivés à concrétion sur sédiment sablo-argileux. Le milieu naturel a subi des changements au cours du temps.

La végétation est faite de savane boisée, arborée, arbustive et herbeuse, fortement dégradée par l'emprise anthropique. Chaque année, même les aires protégées (Sota, Gougoun, trois rivières) sont soumises aux désastres des feux de brousse, de la pâture voire des défrichement.

Les effets pervers de la dégradation du couvert végétal n'ont pas épargné la faune sauvage en ce sens que leur habitat naturel s'est trouvé considérablement réduit. La faune sauvage est représentée par les espèces suivantes qu'on rencontre dans le parc du W et la zone cynégétique : éléphant, hyppotrague, phacochère, lion, buffle, guépard, patas, cynocéphale, guib harnaché, ourébi, civette, etc.

La plupart de ces espèces sont menacées d'extinction par les braconniers étrangers très redoutables et redoutés, ou parfois autochtones bénéficiant de solides complicités.

6.8.2. Géographie économique

L'activité économique principale des populations dans les communes rurales reste l'agriculture qui repose essentiellement sur un système de culture itinérante sur brûlis, pratiqué sur des exploitations relativement petites de 3-5 ha, ayant moins de 2 ha sous cultures industrielles (coton), nécessitant un bas niveau d'investissement mais utilisant de plus en plus souvent (dans les trois quarts des cas) la culture attelée, et procurant de bas revenus monétaires.

Du point de vue agronomique, les sols sont propices à la plupart des cultures vivrières annuelles (maïs, sorgho, mil, niébé, arachide, riz, etc.), et cultures pérennes (coton cultivé de façon annuelle, arbres fruitiers : manguiers, goyaviers, anacardiers ; essences forestières : teck, eucalyptus, leucaena). Mais du fait de leur faible profondeur, les sols de la CU-Kandi ne sont pas indiqués pour les agrumes. On rencontre néanmoins quelques rares vergers d'agrumes ayant plus ou moins réussi.

66,3 % des terres cultivables ont été déjà cultivées et il ne resterait en friches que 33,7 %, soit 63.000 ha de terres candidates à l'expansion agricoles.

Kandi vit à l'heure de l'« agriculture transhumante », au moment où, paradoxalement, l'élevage du même titre est en recul. Bon nombre de paysans agro-éleveurs sont, à des rythmes variables, limités essentiellement par les facteurs de production du coton (ou de l'igname dans le sud-est), à vite coloniser ce qui reste de terres vierges cultivables de la CU-Kandi.

Les terres vierges donnent souvent assez bien au début car elles demandent nettement moins de travail côté désherbage/sarclage. Elles requièrent aussi moins d'intrants. Ceci est contraire aux vieilles terres de culture près du village, mal cultivées depuis des années : billonnées plutôt que labourées à plat, mal engraisées, mal sarclées, etc.

La stratégie de l'agriculteur, chef d'exploitation est la suivante : maintenir à tout prix les superficies emblavées, et même les augmenter chaque année pour compenser toute baisse de rendement à l'hectare, afin de garantir le poids total de la production et le montant du revenu-coton.

L'utilisation de la fumure minérale est familière aux paysans de la CU-Kandi à cause de la place importante qu'occupe la culture du coton dans leurs exploitations. Malgré que la culture de coton

ne se conçoit pas sans fumure, l'application de l'engrais minéral se fait rarement sur les autres spéculations culturales (maïs, sorgho, etc.), qui n'épuisent pas moins le sol.

L'utilisation de la fumure de ferme n'entre pas encore dans la rationalité des paysans de Kandi.

Au niveau du paysan, la nécessité de réaliser des plantations d'arbres pour restaurer le couvert végétal n'est pas ressentie. Seuls, les reboisements capables de procurer des revenus conséquents à court et moyen terme intéressent les paysans.

L'élevage comme mode de production est pratiqué par plusieurs peuples dont principalement les Peuhl et les Gando, et depuis quelques décennies, de plus en plus par les ethnies traditionnellement agricoles comme les Bariba, les Mokolé, les Dendi et les Boko.

Les principales espèces domestiques sont les bovins, les ovins, les caprins et les volailles. Mais l'élevage porcin commence par se répandre dans certaines localités et est jugé porteur par les populations qui s'y adonnent. La CU-Kandi compterait 83.902 bovins, 22.549 ovins, 25.909 caprins et 83.861 volailles (RD-INA 1995). L'élevage bovin est naturellement le plus important et mérite plus d'attention de la part des éleveurs et des agro-éleveurs. Sa principale faiblesse est son mode toujours extensif et son caractère 'prestigieux'. L'élevage des autres espèces demeure - malgré leur importance non négligeable dans l'économie des exploitations agricoles - purement un élevage de cueillette.

Les produits de l'élevage de bovins et des petits ruminants sont surtout perçus comme une épargne garantie, dont on peut aisément disposer en cas de besoin urgent d'argent.

Au cours des dernières décennies, l'extension des superficies cultivées et la surveillance de plus en plus stricte des aires protégées ont rendu difficile l'accès aux pâturages et aux points d'eau et ont coupé certaines routes de transhumance. De plus, un grand nombre de Peuhl des pays environnants pénètrent dans la circonscription avec leurs troupeaux.

La CU-Kandi connaît un développement du secteur tertiaire du fait de sa position géographique favorable (carrefour) aux activités de commerce, et l'ampleur du secteur artisanal qui mobilise une grande part de la population active surtout dans le milieu urbain; mais ce secteur connaît d'énormes problèmes dont le manque d'équipements, l'accès difficile au crédit, la concurrence, etc.

6.8.3. Géographie sociale

La population de la CU-Kandi est estimée à 73.138 habitants dont 49,82 % de femmes et 50,18 % d'hommes, selon le recensement général de la population et de l'habitat (RGPH) de 1992. La densité de la population atteint 18 habitants au km². Les différentes ethnies qu'on y trouve sont les bariba (40 %), les peuhl (35 %), les mokolé (20 %), les dendi et les boko (5 %). La société est patrilinéaire et patrilocale, c'est-à-dire que l'hérédité passe par les membres masculins de la famille et une femme s'établit chez son mari. L'éducation sociale donnée aux enfants prépare (psychologiquement) les garçons et les filles à assumer différentes fonctions dans la société. Certaines normes et pratiques socio-culturelles ont induit une certaine différenciation sociale

entre les genres. Le travail, les droits et devoirs ainsi que les chances d'accès aux opportunités varient selon le genre de l'individu.

Les femmes ont des droits limités par rapport aux hommes. Elles n'ont pas droit à l'héritage de la terre qui est la première ressource productive du milieu. Elles n'ont pas non plus la priorité sur l'utilisation de la main-d'oeuvre familiale gratuite, y compris leur propre main-d'oeuvre. Pour ses propres activités lucratives, la femme ne peut disposer de son temps qu'après avoir accompli tous les travaux à elle demandés par son mari.

En général, le taux de scolarisation ou d'alphabétisation est très bas chez les femmes par rapport aux hommes car on ne trouve pas intéressant d'investir dans l'éducation des filles. Par exemple, pour l'année scolaire 1994-1995, sur l'effectif total des élèves dans les écoles primaires et maternelles, il y a 37,4 % de filles pour 62,6 % de garçons. Au collège, le pourcentage des filles tombe à 21,4 %. Sur l'effectif de la classe de terminale, on trouve seulement 7,3 % de filles contre 92,3 % de garçons.

Les femmes ne sont pas seules à être marginalisées dans la CU-Kandi. La monétarisation de l'économie a conduit à l'individualisation et à une différenciation socio-économique. On peut bien distinguer les démunis des nantis. Par exemple, la culture de coton permet de différencier les familles : celles qui cultivent le coton au moyen de la culture attelée forment la catégorie la plus riche et celles qui ne possèdent ni champs de coton ni boeufs de trait forment la catégorie la plus pauvre. La vie sociale, économique et politique se trouve sous le contrôle des nantis.

Bien que n'ayant pas de terres en possession, la femme (prise individuellement) a un accès sans limite à la terre. Chez son époux ou chez ses parents (si elle est divorcée), elle dispose de superficies cultivables.

Plusieurs services techniques sont actifs dans la circonscription au profit des populations. Parmi les plus importants sont le CARDER, les Travaux Publics pour l'infrastructure routière, la Caisse Locale de Crédit Agricole Mutuel (CLCAM), le Centre de santé et le Centre des affaires sociales. Tous ces services sont caractérisés par le manque de moyens à la fois financiers et humains.

Le Service des affaires sociales est assez actif et essaie de toucher de plus en plus tous les chefs lieux de communes. Il est principalement dirigé vers les femmes ayant des enfants entre 0 à 5 ans et représente un relais important pour la diffusion de messages sanitaires.

Les Services de la santé sont, eux aussi, assez bien implantés, en tout cas physiquement sur le terrain avec des dispensaires dans toutes les communes sauf une et un certain nombre d'UVS (Unité Villageoise de Santé).

6.8.4. Secteur Eau et Assainissement

La CU-Kandi est très bien drainée par une multitude de cours d'eau temporaires et deux cours d'eau permanents : la Sota et l'Alibori (qui tarit aussi à l'occasion). Cela favorise l'affleurement de la nappe phréatique à plusieurs endroits et permet entre autres une certaine disponibilité en

ressources halieutiques. Il y a une tendance à l'ensablement des cours d'eau, se traduisant par un assèchement de plus en plus rapide. La nappe phréatique se recharge aussi de moins en moins sous l'effet de la dégradation du couvert végétal qui provoque un encroûtement du sol (moins d'infiltration et plus de ruissellement). Les débits des puits sont bons dans Bensékou (zone peu dégradée), moyens dans Angaradékou (zone moyennement dégradée) et faibles dans Sonsoro (zone fortement dégradée).

En 1994, les besoins en eau potable des populations de la CU-Kandi n'étaient théoriquement couverts qu'à 48 %, hormis la ville de Kandi où la SBEE a réalisé des adductions d'eau. Pour subvenir à leurs besoins, les populations des zones rurales sont contraintes de se rabattre sur les marigots dans lesquels elles creusent des puisard de fortune pour accéder à une eau en fait impropre à la consommation humaine. En effet, on assiste dans les zones rurales à une prolifération des maladies d'origine hydrique.

On dénombrait en 1994 dans la CU-Kandi 92 puits réalisés avec diverses sources de financement. Signalons que 59 % de ces puits tarissent en saison sèche. Le programme d'hydraulique villageoise et pastorale CEAO II, financé par le Fonds koweïtien et le Fonds de l'OPEP qui a démarré en 1995, prévoit l'aménagement de 156 points d'eau dans le Borgou (46 mares, 60 puits à grand diamètre, 50 forages contre-puits) dont 10 pour l'eau potable dans la CU-Kandi. Le programme Puits du SAD a démarré sa deuxième phase en 1995.

7. DESCRIPTION DE L'ACTION

7.1. Identification de l'action

7.1.1. L'historique des interventions de PROTOS au Bénin

Depuis le début de 1994, la présence de PROTOS au Bénin est effective et les actions ont commencé avec les partenaires suivants :

- l'ONG CIRAPIP (Département de l'Atlantique), avec un projet d'appui aux activités d'organisations d'autopromotion; durée du projet : 1994 - 1998, avec un budget d'environ 12 millions de francs belges;
- l'ONG GROPERE (Département du Mono) avec un projet de développement intégré et de renforcement des organisations de base; durée du projet : 1994 - 1998, avec un budget d'environ 14 millions de francs belges;
- le BDBD, le Bureau Diocésain du Borgou pour le Développement, dans le département du Borgou, avec un projet de construction de 30 puits; durée du projet : 1995 - 1997, avec un budget d'environ 4 millions de francs belges.

Pendant cette même période, les cadres affiliés à PROTOS ont été engagés dans plusieurs services auprès d'autres organisations béninoises : un appui au 6ième congrès de l'Union Africaine des Distributeurs d'Eau, formulation d'un projet d'assainissement dans la ville de Kandi, évaluation d'un projet d'approvisionnement en eau et d'un projet de routes de désenclavement dans le Nord-Bénin, appréciation d'un projet d'assainissement dans la ville de Bohicon.

Ces premières expériences ont permis à PROTOS de mieux comprendre le contexte béninois et de définir une stratégie à moyen terme.

La stratégie de PROTOS est basée sur l'appui aux structures d'appui (et aux organisations paysannes sous forme d'association de groupements) à travers des collaborations concrètes sur le terrain. Ces structures doivent être dynamiques et avoir la volonté d'oeuvrer pour l'autopromotion de leur groupe cible, avec une vraie participation de ce dernier.

Un autre souci de PROTOS est de rester dans les limites de ses axes de spécialisation qui sont l'approvisionnement en eau potable et le secteur agricole. Ainsi, PROTOS au Bénin développera les spécialisations techniques autour d'axes précis dans le secteur agricole et dans le secteur d'approvisionnement en eau et d'assainissement afin de fournir un service de qualité aux partenaires avec lesquels elle travaille.

Trois actions importantes sont donc en préparation et comptent démarrer en 1998 ou 1999 :

- Un programme d'appui aux activités agricoles dans le Mono, exécuté en collaboration avec 8 ONG béninoises; budget de 80 millions de francs belges, en cofinancement avec le Fonds de Survie Belge; date de démarrage : début 1998, programmé pour cinq ans.
- L'Action "Hydraulique et Assainissement comme Appui au Développement Intégré" qui fait l'objet de ce dossier.
- Une action qui vise le renforcement du rôle et de la plus-value des ONG béninoises dans le secteur d'approvisionnement en eau et d'assainissement dans le Département du Mono. Cette

dernière action est encore dans la phase préparatoire : une mission d'identification et une première session de PIPO a eu lieu en mai '98. Des mini-actions sont programmées à partir de 1999 pour accélérer le processus de professionnalisation sectorielle de quelques ONG et pour développer certains micro-projets modèles et d'expérimentation.

7.1.2. L'identification de l'Action

Depuis février 1997, PROTOS est impliqué dans le programme d'hydraulique villageoise de la SNV-Bénin. Ce programme a démarré en 1982 comme un appui technique et financier du Gouvernement des Pays-Bas au Gouvernement béninois et sa population rurale.

Depuis les années '90, le programme a fortement évolué et se profile davantage comme un programme d'appui auprès des communautés rurales à la maîtrise d'ouvrage. Une appréciation des différentes étapes et des résultats de ce programme suit ci-dessous.

En février 1997, Stef Lambrecht, affilié à PROTOS a été invité par la SNV à participer à l'équipe d'évaluation de ce programme. Cette expérience a permis à PROTOS d'apprécier la bonne collaboration entre les communes et les équipes exécutives qui ressortaient de la responsabilité de la SNV-Bénin, d'identifier les besoins résiduelles en matière d'approvisionnement en eau et d'assainissement et d'apprécier les opportunités qui se présentaient grâce à la synergie entre les Comités Locaux de Développement et les PADE's (qui sont également intégrés dans l'organigramme de la SNV-Bénin) d'un côté et la forte mobilisation des villageois autour de la problématique d'approvisionnement en eau de l'autre côté.

Suite à ces contacts, les cadres de PROTOS-Bénin, de la SNV-Bénin, des PADE's et les communes concernées ont envisagé une prolongation du programme d'hydraulique villageoise et ceci dans une collaboration et complémentarité.

7.1.3. Appréciation du programme d'hydraulique villageoise de la SNV

7.1.3.1. Aperçu historique

Le programme d'hydraulique villageoise de la SNV au Bénin a été initié sur demande des CARDER's de l'Atacora et du Borgou. Il couvre une période de pratiquement 15 ans et peut être divisés en trois phases :

- Projet Puits Artisanaux Phase I (1982 à 1989) avec la réalisation d'environ 160 puits à grand diamètre selon des normes techniques plutôt artisanaux. Des volontaires expatriés de la SNV coordonnaient le programme au sein des structures CARDER.
- Projet Puits Artisanaux Phase II (1990 à 1994) avec la réalisation d'environ 50 puits à grand diamètre. Exécuté en propre régie par les volontaires expatriés de la SNV.
- Projet d'Approvisionnement en Eau Potable et d'Assainissement (PAEPA) qui a démarré effectivement mi-'95 pour une période de 18 mois (pour ce qui concerne la composante construction) et de 2 ans pour la composante animation. (Cette dernière phase est plutôt une prolongation de la phase précédente.)

Le programme a toujours été financé par le Gouvernement des Pays-Bas.

Aujourd’hui, la situation est bien différente du fait que les Pays-Bas ont signé une Convention pour le Développement Durable avec 3 pays du Sud, notamment le Bénin (à côté du Costa Rica et Bhutan). Ces accords prévoient une ré-orientation de l’appui financier des Pays-Bas à ces pays partenaires. D’un côté, les projets susceptibles à être financés par la coopération hollandaise doivent bien répondre aux critères de Développement Durable (où on apprécie prioritairement la durabilité écologique, l’amélioration des conditions économiques et le renforcement des acteurs locaux). De l’autre côté, les fonds sont dorénavant gérés par le Centre Béninois pour le Développement Durable et ce n’est plus l’Ambassade hollandaise ou la DGIS à La Haye qui décide des priorités ou des acceptations de projets.

Aussi bien dans la Convention pour le Développement Durable, que dans la grille de critères du CBDD, l’approvisionnement en eau potable et l’assainissement sont considérés comme des interventions très techniques, et non pas comme d’éventuels catalyseurs pour une responsabilisation communautaire, pour l’émergence d’initiatives privées ou pour l’amélioration de la situation économique et sociale des couches défavorisées... et ce secteur n’est donc pas considéré comme prioritaire pour le Développement Durable.

De ce fait, le projet PAEPA, qui était initialement programmé pour 4 ans, n’a finalement été financé que pour une seule année.

7.1.3.2. Caractéristiques majeures dans les différentes phases

	Phase I (1982 - 89)	Phase II (1990 - '94)	Phase III (1995 - '97)
Objectifs	- Approvisionnement en eau	- Approvisionnement en eau - Amélioration de la situation sanitaire	- Approvisionnement en eau - Amélioration de la situation sanitaire - Mise sur pied de PME locales
Régions	Villages éparpillés en Atacora et Borgou	Souspréfectures de Copargo, Boukoumbé et Cobly (Atacora) et Nikki et Kandi (Borgou)	Souspréfectures de Cobly, Boukoumbé et Kandi
Cadre institutionnel	Au sein des CARDER	Exécuté en régie par la SNV-Bénin	Exécuté en régie par la SNV-Bénin
Equipe du projet	Assistants Techniques néerlandais avec équipes de construction	AT's néerlandais avec équipes de construction et d'animation	AT's béninois avec équipes d'animation et en soutraintant la construction aux PME et tâcherons
Actions majeures	- Construction de puits	- Construction de puits - Sensibilisation, animation et formation	- Construction de puits - S-A-F - Organisation de la population comme maîtres d'ouvrage
Données	- Env. 160 puits simples	- Env. 50 puits modernes	- Env. 35 puits modernes

techniques		avec mécanisme de puisage et couvercle	avec mécanisme de puisage et couvercle
Rôle de la population	- Main-d'œuvre bénévole	- Main-d'œuvre bénévole - Participation financière - Prise en charge de l'entretien	- Toutes les attributions comme Maître d'Ouvrage
Financement	- ca. 27 M BEF - DGIS	- ca. 35 M BEF - DGIS	- ca. 17 M BEF - DGIS

7.1.3.3. *Appréciation de la période '95-'97*

La troisième phase du programme d'hydraulique villageoise de la SNV-Bénin a démarré en avril '95. Conçu initialement comme un projet sectoriel pluri-annuel, les moyens financiers limités mis à disposition par la coopération néerlandaise ont obligés les initiateurs à réduire les objectifs. Les travaux d'infrastructure restaient limités au creusement d'environ 35 nouveaux puits entre mi-'95 et fin 1996. Les Comités de Gestion des puits ont été accompagnés jusqu'au début de 1998. Au cours des années '97 et '98, quelques puits ont encore été construits selon la même approche et avec la même équipe, mais sous financement et sur demande des PADE's.

Pendant cette troisième phase, l'équipe exécutive a été fusionnée avec l'équipe d'un autre projet d'infrastructure de la SNV-Bénin, notamment le Projet de Désenclavement Rural.

Ces deux projets sectoriels visent surtout à accompagner les communautés dans leur rôle de maître d'ouvrage pour des infrastructures hydrauliques et de désenclavement (ouvrages de désenclavement et pistes rurales). Cet accompagnement doit permettre aux communautés de renforcer leurs capacités d'analyse, d'organisation, de gestion et de négociation.

L'évaluation de cette phase, qui a eu lieu en février '97 a démontré que :

- L'objectif opérationnel, notamment d'améliorer l'approvisionnement en eau et l'assainissement, reste extrêmement pertinent dans le Nord du Bénin.
- La valeur ajoutée du projet est liée à sa bonne connaissance du milieu et du métier, entre autres grâce aux synergies avec les PADE's qui accompagnent les communautés à plutôt long terme.
- Les 35 puits, réalisés par des puisatiers privés, sont de bonne qualité et bien gérés par des comités locaux.
- La sensibilisation est assez développée et donne de bons résultats en ce qui concerne l'hygiène, la gestion des puits et la compréhension de certains nouveaux concepts comme la contractualisation, la maîtrise d'ouvrage...

Comme marges de progrès, on a identifié :

- Un suivi de suivi et de pilotage qui est encore trop axé sur les activités et non pas sur les résultats concrets et sur une performance et efficacité optimales.
- Le volet animation pure, en tant qu'outil pour renforcer les capacités des villageois à analyser, décider et s'organiser est encore trop cantonnée, ne dispose pas encore d'outils adéquats et ne cherche pas assez de synergies avec d'autres intervenants.

Même que le programme existe déjà depuis 15 ans, et même que plusieurs autres acteurs sont également actifs dans le secteur de l'hydraulique villageoise dans cette région, les autorités

locales, les services techniques, les représentants des villageois et les cadres de la SNV-Bénin aux différents niveaux ont insisté sur une nouvelle phase du programme, mais cette fois-ci avec quelques modifications.

Les justifications, qui ont également convaincus PROTOS, peuvent être résumées comme suit :

- Le taux de couverture réel en matière d’approvisionnement en eau reste encore bas dans les deux zones-cibles. Même après l’exécution des différents programmes qui sont en cours ou planifiés, plusieurs centaines de hameaux ou de quartiers de ville resteront encore sans accès direct à l’eau. A Boukoumbé, Kandi et Cobly plusieurs dizaines de communautés ont déjà versé leur contribution financière pour un puits, même qu’ils savent qu’aucun projet n’a été programmé concrètement. A Kandi, le SAD a une liste d’attente de 4 ans...
- Le taux de couverture en matière de dispositifs d’assainissement est négligeable. Les comportements en matière d’hygiène ne sont plus appropriés aux normes sanitaires modernes et aux besoins d’une population de plus en plus dense et de plus en plus sédentarisée.
- Par son approche et par ses alliances avec les programmes PADE’s, un programme d’Eau et d’Assainissement, affilié et accompagné par la SNV-Bénin offre des opportunités et des plus-values importantes en rapport aux autres intervenants. Ceci mérite d’être exploité, de sorte que les autres acteurs peuvent en tirer des leçons, notamment en matière de responsabilisation des usagers et en matière de genre.
- Dans la stratégie globale des PADE’s, il est important qu’on puisse répondre à certaines mini-actions, priorisées par les villageois dans leur plan de développement. L’exécution d’une mini-action, selon le principe de la maîtrise d’ouvrage par les villageois, devient alors une exercice très formative, qui peut par après être rentabilisée par les villageois et avec l’accompagnement des PADE’s pour se lancer dans d’autres activités de développement.

7.1.4. Formulation de l’Action

Une première version en résumé de cette Action-HAADI a été formulée par l’équipe qui a également exécuté la phase précédente du programme d’hydraulique villageoise.

Cette version a été discutée par la Commission des Projets de PROTOS dans la lumière des points forts, des faiblesses et des opportunités qui étaient identifiés lors de l’évaluation de février ‘97.

Suite à ces commentaires et après quelques réunions entre les cadres de PROTOS-Bénin et les initiateurs du projet, une mission de formulation a été confiée à l’ingénieur Stef Lambrecht qui est assez familier avec le contexte de l’hydraulique villageoise en Afrique de l’Ouest et au Bénin en particulier. La mission a eu lieu entre le 22 avril et le 15 mai ‘98.

Au cours de cette mission, les différents impliqués ont pu s’exprimer sur le projet futur et des séances communes ont été organisées, entre autres à Parakou où le Cadre Logique a été formulé avec la participation d’une quinzaine d’acteurs importants.

Un premier draft du projet a alors été rédigé par mr. Lambrecht avec l’appui de mr. Vanderstichele. Les différents impliqués ont donné leurs commentaires et la version définitive a été finalisée par le secrétariat de PROTOS-Belgique.

-

7.2. Groupe cible

7.2.1. Les bénéficiaires directs

* Le groupe cible du programme est la population rurale, semi- et péri-urbaine des futures communes de Cobly, Boukoumbé (Département de l'Atacora), Kandi et Banikoara (Département de l'Alibori).

* Les bénéficiaires directs sont les habitants d'environ 200 hameaux ou quartiers de ville où l'Action-HAADI intervient avec une mini-action, en co-gestion avec la communauté elle-même. Ces mini-actions se situent dans le secteur Eau et Assainissement et peuvent être : l'installation d'un nouveau puits ou forage, la réhabilitation d'un points d'eau plus fonctionnel, l'installation d'un dispositif en matière d'assainissement.

* La population moyenne d'un quartier ou d'un hameaux étant de 200 personnes, on peut estimer le nombre de bénéficiaires directs à 40.000.

* Le plus souvent, il s'agit de hameaux ou de quartiers qui sont déjà accompagnés par les animateurs des PADE's. Ces animateurs stimulent et appuient les villageois dans l'analyse de leurs problèmes et de leurs perspectives et les accompagnent dans l'élaboration d'un plan de développement pour le quartier ou le hameau. Là où l'accès à l'eau potable ou le problèmes liés à l'assainissement sont priorisés dans ce plan de développement, l'équipe de l'Action-HAADI est appelée pour l'appui à la réalisation de la mini-action sectorielle.

* Dans quelques cas exceptionnels, surtout dans les deux communes du Borgou, c'est l'équipe de l'Action-HAADI (mais de concert avec les animateurs des PADE's) qui se rapproche comme premier auprès de la communauté. La mini-action devient alors un fer de lance ou un investissement tactique qui permet par la suite à la communauté de mieux collaborer avec les programmes PADE pour le démarrage d'un processus de développement. Ceci est notamment le cas dans les campements Peulh, où les problèmes d'eau sont extrêmement aigus et où les communautés sont assez renfermées sur elles-mêmes.

* Les bénéficiaires choisissent un Comité de Gestion qui devient l'interlocuteur avec l'équipe HAADI et avec les entreprises pendant l'exécution du projet et qui est chargé de l'exploitation de l'ouvrage hydraulique ou du dispositif d'assainissement après son réalisation.

* Les bénéficiaires contribuent à la réalisation de leur ouvrage, tant sur le plan physique que sur le plan monétaire. Les détails de cette contribution sont développés en chapitre 13.

* Le Comité de Gestion est le Maître d'Ouvrage par délégation et sous l'autorité de la commune, juridiquement représentée par son maire.

* Pour la première année on interviendra dans les quartiers et hameaux suivants :
Commune de Kandi :

Commune de Cobly

abcd Ici, les équipes du PDR et des PADE's devraient mentionner les villages où on pourra éventuellement intervenir en première année. Même si cette liste sera encore modifiée par après, la coopération belge voudra avoir cette liste. Dès que le projet sera accepté, on pourra dresser une liste définitive, qui pourra bien différer de cette liste provisoire. xyz

Cette liste n'est que provisoire et pourra encore être modifiée au moment du démarrage du projet. La liste définitive sera présentée à l'AGCD lors du démarrage effectif du projet. La liste provisoire et définitive tient compte des critères suivants :

- le quartier ou hameau ne dispose pas d'un point d'eau fonctionnel;
- il n'y a pas d'autres projets qui envisagent d'intervenir dans le village;
- la communauté concernée a adressée une demande formelle auprès des autorités communales ou auprès des PADE's;
- elle est bien organisée et a déjà choisi son Comité de Gestion;
- elle a collecté la contribution financière nécessaire (qui est de 200.000 F.CFA à Kandi et de 160.000 F.CFA à Cobly);
- elle comprend bien et elle est disposée à assumer le rôle de Maître d'Ouvrage Délégué avec toutes ses conséquences (contractualisation des entreprises, gestion de l'ouvrage, participation aux activités de formation et de sensibilisation).

* Un deuxième groupe de bénéficiaires directs est composé des Conseils Communaux des communes cibles. Ces Conseils sont accompagnés dans leur tâche de gestionnaire du secteur Eau et Assainissement. Ce secteur est alors considéré comme secteur pilote pour accompagner la nouvelle répartition des rôles et responsabilités dans le processus de décentralisation. Les connaissances et expertises acquises dans la planification et la gestion du secteur permettront à ces responsables locaux de mieux comprendre et de mieux assumer leur rôle comme moteur de développement.

7.2.2. Les bénéficiaires indirects

Les bénéficiaires indirects sont les villageois qui habitent les autres hameaux et quartiers des communes cibles où l'Action-HAADI n'intervient pas directement, mais qui pourront profiter des

:

- Compétences accrues de leurs élus locaux en matière de planification et de gestion du secteur Eau et Assainissement en particulier et des actions de développement en général.
- Actions particulières qui touchent la gestion du secteur en général, comme par exemple la mise sur pied d'un réseau efficace d'entretien des pompes.
- Approches plus performantes qui seront développées au cours du projet, notamment en matière d'animation et de sensibilisation sur l'hygiène et l'assainissement, en matière du rôle de la femme dans l'hygiène et dans les organes décisionnels au niveau du village et au niveau de la commune... On s'attend à ce que ces nouvelles approches pourront également servir d'exemple pour d'autres intervenants, tant dans le secteur Eau et Assainissement que dans d'autres secteurs de développement.

7.2.3. L'implication des femmes

* Un des objectifs de l'Action est justement de renforcer la position de la femme.

Parmi les objectifs généraux, on retrouve :

“Le renforcement de la situation sociale, politique et économique des femmes par rapport à celle des hommes.”

Parmi les objectifs spécifiques, on retrouve :

“L'accroissement des pouvoirs des femmes dans la gestion du processus et des acquis du projet.”

* Les femmes bénéficieront particulièrement des investissements villageois. Responsables de l'hygiène et de la corvée de l'eau au sein de leur foyer, la disponibilité de l'eau en quantité, en qualité et à des distances réduites, allégera considérablement ces tâches des femmes qui sont souvent pénibles.

* L'Action-HAADI prètera une attention particulière à la position décisionnelle de la femme au sein des différents organes engagés dans le secteur : les Comité de Gestion des points d'eau, les Comités Locaux de Développement et les Conseils Communaux.

* En juin 1997, l'équipe actuelle du programme d'hydraulique villageoise de la SNV-Bénin a procédé à une analyse approfondie des effets des interventions en matière d'approvisionnement en eau sur les relations de genre. Les résultats de cette analyse se trouvent en annexe 4.

En résumé, on retient que :

- la position décisionnelle de la femme au sein du ménage et au sein de la communauté a bien évolué pendant ce programme d'hydraulique villageoise; cette émancipation partielle de la femme n'est pas toujours appréciée par les hommes, et même plusieurs femmes craignent que cette “libéralisation” risque de déresponsabiliser davantage les hommes dans le foyer;
- les femmes apprécient beaucoup la disponibilité de l'eau; elles se considèrent bien comme les bénéficiaires privilégiés;
- en matière de charge de travail, très peu a changé pour les femmes qui investissent le temps gagné dans d'autres activités telles que les activités génératrices de revenus, d'autres tâches sur les champs qui étaient au paravant prises en charge par les hommes... la question de la gestion du temps gagné et des revenus provenant des nouvelles activités reste posée; selon les femmes, ces bénéfices entrent directement dans le ménage et allègent le plus souvent l'homme de ses obligations familiales.

* Cette analyse coïncide avec les résultats de beaucoup d'autres enquêtes en Afrique qui démontrent que les bénéfices directs pour les femmes ne sont pas si évidents comme on le croit souvent dans les projets d'approvisionnement en eau.

* Pour cette raison, l'Action-HAADI prètera une attention particulière aux relations genre. La mini-action sera utilisée dans le village pour dynamiser la réflexion avec la communauté entière sur la position de la femme dans le foyer et dans la communauté. Au sein des organes décisionnels, le secteur Eau et Assainissement sera exploité comme fer de lance pour revaloriser la position sociale et politique de la femme.

* Pour y arriver, il sera nécessaire de développer des stratégies et des outils innovateurs et de mettre sur pied un système de monitoring et d'échange qui permet d'ajuster l'approche en cas de besoin, de mesurer les résultats et l'impact et de systématiser les expériences en la matière.

7.3. Objectifs de l'Action

Un cadre logique schématique se trouve en annexe 4.

7.3.1. Objectifs généraux

- a) Amélioration des conditions de vie des populations d'un nombre limité de communes dans le Nord du Bénin par l'approvisionnement en eau potable et par l'amélioration de la situation sanitaire.
- b) Renforcement des capacités organisationnelles au niveau des quartiers et hameaux et au niveau des autorités locales dans le processus de décentralisation.
- c) Renforcement de la situation sociale, politique et économique des femmes par rapport à celle des hommes.

7.3.2. Objectifs spécifiques

1. Amélioration de l'accès à l'eau potable de façon durable.
2. Amélioration des comportements des populations en matière d'hygiène et d'assainissement.
3. Renforcement des capacités des populations et des autorités locales en matière de maîtrise d'ouvrage.
4. Accroissement des pouvoirs des femmes dans la gestion du processus et des acquis du projet.

7.3.3. Résultats attendus

- 1.1. 120 nouveaux ouvrages hydrauliques construits et fonctionnels.
- 1.2. 44 ouvrages hydrauliques existants réhabilités et rendus fonctionnels.
- 2.1. Les règles d'hygiène sont respectés dans les 164 hameaux et quartiers où l'Action intervient au niveau de l'ouvrage hydraulique.
- 2.2. Les règles d'hygiène sont respectés dans 36 hameaux et quartiers supplémentaires qui disposent déjà d'un ouvrage hydraulique fonctionnel.
- 2.3. Les dispositifs nécessaires d'assainissement sont installés et fonctionnels dans les 200 hameaux et quartiers cibles.
- 3.1. Les Comités de Gestion des points d'eau des 200 hameaux et quartiers cibles sont fonctionnels.
- 3.2. Les capacités des populations sont accrues en matière de gestion et de replication de micro-projets.

-
- 3.3. Les capacités des autorités locales des communes de Cobly et de Kandi sont accrues en matière de gestion et de replication de micro-projets.
 - 3.4. L'approche d'intervention des différents intervenants dans le secteur d'eau et d'assainissement est harmonisée.
 - 3.5. Un réseau d'entretien des ouvrages hydrauliques et d'assainissement est fonctionnel dans la zone d'intervention.

 - 4.1. La communauté entière dans les 200 hameaux et quartiers cibles a une conscience accrue sur le rôle de la femme dans la gestion de l'hygiène.
 - 4.2. Les femmes dans les 200 hameaux et quartiers cibles contrôlent mieux le temps gagné par l'accès garanti à l'eau.
 - 4.3. Davantage de femmes occupent de postes responsables au sein des Comités de Gestion des points d'eau dans les 200 hameaux et quartiers.
 - 4.4. Les femmes sont plus impliquées dans la planification du secteur Eau et Assainissement dans les villages et au sein des communes de Kandi et de Cobly.

7.3.4. Sous-résultats intermédiaires de la première année

- 1.1. a) Tous les nouveaux villages à pourvoir sont identifiés dans les communes de Kandi et de Cobly.
- b) Les études hydrogéologiques pour 25 de ces villages sont disponibles.
- c) Une banque de données sur les systèmes d'exhaure utilisés dans les communes cibles est disponible.
- d) Vingt nouveaux puits à grand diamètre sont creusés, équipés et fonctionnels.
- e) Les critères d'intervention pour les différentes technologies sont élaborés et adoptés par le projet. On pense ici aux nouveaux forages, aux mini-réseaux, éventuellement au collecte d'eau de pluie et autres.
- 1.2. a) Tous les ouvrages hydrauliques non-fonctionnels dans les communes de Kandi et de Cobly sont recensés et les causes sont connues.
- b) Quatre puits non-fonctionnels sont réhabilités et fonctionnels.
- c) Quatre forages, équipés de pompes non-fonctionnelles, sont réhabilités et fonctionnels.

- 2.1. a) Une étude approfondie des comportements et des attentes en matière d'hygiène et d'assainissement est réalisée et exploitée.
- b) La stratégie en matière d'hygiène et d'assainissement est approfondie et adoptée au niveau du projet.
- 2.2. a) Huit modèles de latrines expérimentales sont mis en place.
- b) Des modèles de gestion de latrines sont élaborés et expérimentés.

- 3.1. a) Tous les Comités de Gestion de points d'eau qui ne sont pas fonctionnels dans les communes de Cobly et de Kandi sont évalués.
- b) Les hameaux et les quartiers de ville qui disposent d'un ouvrage hydraulique mais qui n'ont pas de Comité de Gestion sont identifiés.
- c) Un plan de redynamisation de ces Comités et de ces hameaux et quartiers est élaboré.

-
- 3.2. a) Les procédures d'appui et les outils de contractualisation d'entreprises sont actualisés en tenant compte du processus de décentralisation.
 - b) Les Comités de Gestion des 28 hameaux et quartiers, où un nouvel équipement ou une réhabilitation a été installé, sont formés dans la gestion du cycle de micro-projet.
 - 3.3. a) Les autorités locales des communes de Cobly et de Kandi sont formées dans l'identification et la formulation de micro-projets.
 - b) Un processus d'élaboration d'un Schéma Directeur pour le secteur Eau et Assainissement est entamé dans les communes de Cobly et de Kandi.
 - c) Les autorités locales des communes de Cobly et de Kandi sont formées dans le recrutement et la contractualisation d'entreprises.
 - 3.4. Un cadre de concertation des intervenants dans le secteur Eau et Assainissement est fonctionnel dans les communes de Cobly et de Kandi.
 - 3.5. a) Les réseaux fonctionnels d'entretien d'ouvrages hydrauliques dans les différentes régions du Bénin sont identifiés et les clés de succès sont connues.
 - b) Les potentialités de mettre en place des systèmes d'entretien durables sont identifiées à Kandi et à Cobly.

 - 4.1. Les outils d'appui pour la formation et la sensibilisation en matière d'hygiène, d'assainissement et le rôle de la femme sont disponibles et testés.
 - 4.2. L'impact de l'ouvrage sur la position des femmes est analysé avec toute la communauté dans les hameaux et quartiers où un nouvel équipement ou une réhabilitation a été installé.
 - 4.3. a) Les formations visant au renforcement des femmes dans les Comités de Gestion sont identifiées.
 - b) Ces formations sont testées dans une dizaine de hameaux ou de quartiers de ville.
 - 4.4. Des représentantes des femmes sont impliquées dans le processus d'élaboration de Schéma Directeur sectoriel dans les communes de Kandi et de Cobly.

Relatif à la gestion interne du projet :

- a) Le Cadre Logique détaillé des années 2 jusqu'à 5 est développé et donne les Indicateurs Objectivement Vérifiables par année et pour toute la durée de l'Action-HAADI.
- b) Les critères, procédures et planification pour l'extension de l'Action vers d'autres communes sont élaborés et adoptés par le projet.
- c) Le système de suivi et de monitoring des différents Comités de Gestion et des communautés est actualisé et rendu plus performant.
- d) Un processus de responsabilisation progressive de l'équipe d'animation est élaboré et adopté par le projet.

7.4. Activités planifiées

abcd Cette paragraphe doit encore être élaborée par Stef en se basant sur le travail réalisé à Parakou et sur les expériences du PAEPA xyz

Les lignes de force de ce programme sont fondées sur :

-
- * Un accompagnement à moyen terme des communautés-cibles par les animateurs des PADE's qui analysent et identifient les problèmes de développement local dans un "approche processus" avec les communautés.
 - * Là où le problème d'accès à l'eau ou d'assainissement est priorisé par les communautés, l'Action-HAADI intervient dans les autres phases du cycle de projet : formulation, exécution, suivi et évaluation.
 - * En matière de types d'ouvrages d'approvisionnement en eau, un accent est mis sur le fonçage de puits à grand diamètre, mais d'autres ouvrages sont également prévus : forages équipés de pompes à main, de pompes solaires ou de pompes thermiques, captage de sources, mini-réseaux etc.
 - * Les ouvrages sont construits par des petites entreprises locales ou par des tâcherons, sous le contrôle d'ingénieurs expérimentés, engagés par l'Action-HAADI.
 - * Une équipe d'animateurs accompagne les Comités de Gestion du point d'eau dans leur fonction de Maître d'Ouvrage Délégué.
 - * Cette équipe garantit également des formations, des sensibilisations et des capitalisations en matière d'hygiène et d'assainissement, en matière de la gestion et de l'exploitation de l'ouvrage et de l'eau et en matière de la position sociale, politique et économique de la femme en rapport à l'hygiène, à l'eau et à la gestion de l'ouvrage hydraulique et d'assainissement.
 - * Au niveau des communes, le secteur Eau et Assainissement sert de fer de lance pour renforcer les capacités des élus et des organes locaux en matière de planification et de gestion du développement local. Ceci se fait à travers des formations et à travers la responsabilisation de ces organes dans les différentes phases de l'Action.

7.4.1. Au niveau des populations rurales

7.4.1.1. Composante "Animation"

7.4.1.2. Composante "Construction"

7.4.2. Au niveau des communes

7.5. Moyens matériels et financiers

abcd Cette paragraphe doit encore être élaborée. Le résumé suit ci-dessous et est basé sur le budget détaillé. xyz

7.5.1. Investissements

- * Travaux d'infrastructure, on planifie par an :
 - 20 nouveaux ouvrages d'approvisionnement en eau : puits à grand diamètre, forages à pompes, mini-réseaux, aménagement de source ...
 - 8 ouvrages d'approvisionnement en eau réhabilités
 - 8 blocs de latrines (à 4 cabines)
- * Moyens de transport pour l'exécution du programme sur le terrain
 - achat de 6 motos 100 cc TT pour les animateurs de terrain
 - achat de 3 voitures tout-terrain (Hi-lux)
 - utilisation de 3 voitures tout-terrain des PADE's (participation de la SNV)
- * Equipement de bureau pour les centres de Cobly et Kandi :
 - 2 ordinateurs et logiciels, 1 dia-projecteur, un caméra,
 - divers mobilier de bureau
 - utilisation de 2 ordinateurs des PADE's (participation de la SNV)

7.5.2. Moyens de fonctionnement

- * Frais d'entretien, de transport et de bureau pour l'exécution sur le terrain.
- * Frais pour les formations suivantes :
 - en gestion pour les Comités de Gestion des points d'eau;
 - hygiène et assainissement pour les communautés concernées;
 - gestion du secteur Eau et Assainissement pour les autorités locales;
 - contractualisation avec les PME pour les Comités de Gestion et pour les autorités locales;
 - formation permanente de l'équipe du projet.
- * Contribution pour les frais de fonctionnement des sièges des PADE's à Kandi et Cobly.

7.5.3. Ressources humaines

Une équipe permanente, composée de :

- * 2 ingénieurs en construction (béninois) avec des aptitudes en gestion et en planification;
- * 2 (3 à partir de la troisième année) cadres universitaires de formation sociale (béninois) avec des aptitudes en genre et en hygiène et assainissement;
- * 6 animateurs de terrain;
- * 2 chauffeurs.

Appui des Coordinateurs de Programme de la SNV dans le Nord du Bénin (contribution locale).

Un appui des cadres permanents des PADE's à Kandi, Cobly, et à Boukoumbé et éventuellement Banikoara à partir de la deuxième ou troisième année (contribution de la SNV).

Un appui ponctuel des cadres supérieurs de la SNV-Bénin, notamment sur les thèmes stratégiques, telle que "genre" et "décentralisation" (partiellement une contribution de la SNV).

7.6. Gestion du programme

abcd Cette paragraphe doit encore être élaborée. Le résumé suit ci-dessous. xyz

- * Dans le cadre de ce dossier technique et financier, le planning opérationnel sera confié à un Comité de Gestion de l'Action, constitué par un représentant de chaque commune et des autres acteurs impliqués.
- * L'exécution journalière est confiée à des équipes de cadres béninois, intégrées dans les structures des PADE's. Ce montage permettra une bonne synergie entre l'intervention sectorielle de l'Action-HAADI et l'accompagnement à plus long terme que les PADE's fournissent aux communautés et aux communes.
- * Les interventions en matière de construction sont confiées aux petites entreprises locales qui signent des contrats avec les communautés impliquées.

7.7. Suivi et Evaluation

8. PERSONNEL ET STRUCTURE EXECUTIVE

abcd Encore à élaborer par Stef xyz

8.1. Le personnel de l'Action

8.2. Les personnes-ressources (ponctuelles)

8.3. Liens de collaboration avec d'autres organisations et institutions

10. REPRISE LOCALE ET DURABILITE

abcd Reste encore à développer par Stef.xyz

10.1. Viabilité institutionnelle

11.2. Viabilité technique

11.3. Viabilité socio-culturelle

11.4. Viabilité financière

12. BUDGET

Le budget a été établi en Francs Belges suivant le cours de change suivant :

1 FB = 16 F.CFA. Ce cours est quelque peu plus haut que celui de mi-97, notamment : 1 FRF = 100 F.CFA et 1 FRF = 6,15, mais tient compte des frais bancaires pour les transferts d'argent et les opérations de change, ce qui résulte dans la pratique à un cours de 16 F CFA pour chaque FB transféré.

Les trois pages suivantes donnent un compte-rendu détaillé du budget dans lequel sont indiqués les apports locaux à valoriser.

Dans le plan de financement et la présentation schématique des chapitres 1 et 12, l'apport local n'est introduit que pour 10 % du coût total afin d'indiquer clairement le pourcentage de subsides et l'apport ONG de PROTOS.

En annexe 3 on trouve les détails du budget par an.

12. PLAN DE FINANCEMENT

1e année

contribution AGCD (75 %)	11.445.875 fb
contribution PROTOS (15 %)	2.289.175 fb
contribution bénéficiaires (4 %)	600.960 fb
contribution SNV-Bénin (6 %)	925.157 fb
Coût du Projet (=100 %)	<u>15.261.167 fb</u>
Contribution supplémentaire SNV	971.443 fb
TOTAL 1° année	16.232.610 fb

2e année

contribution AGCD (75 %)	12.082.875 fb
contribution PROTOS (15 %)	2.416.575 fb
contribution bénéficiaires (4 %)	687.360 fb
contribution SNV-Bénin (6 %)	923.690 fb
Coût du Projet (=100 %)	<u>16.110.500 fb</u>
Contribution supplémentaire SNV	555.910 fb
TOTAL 2° année	16.666.410 fb

3e année

contribution AGCD (75 %)	11.904.375 fb
contribution PROTOS (15 %)	2.380.875 fb
contribution bénéficiaires (4 %)	687.360 fb
contribution SNV-Bénin (6 %)	899.890 fb
Coût du Projet (=100 %)	<u>15.872.500 fb</u>
Contribution supplémentaire SNV	411.710 fb
TOTAL 3° année	16.284.210 fb

4e année

contribution AGCD (75 %)	11.731.125 fb
contribution PROTOS (15 %)	2.346.225 fb
contribution bénéficiaires (5 %)	773.760 fb
contribution SNV-Bénin (5 %)	790.390 fb
Coût du Projet (=100 %)	<u>15.641.500 fb</u>
Contribution supplémentaire SNV	689.210 fb
TOTAL 4° année	16.330.710 fb

5e année

contribution AGCD (75 %)	11.897.375 fb
contribution PROTOS (15 %)	2.379.475 fb
contribution bénéficiaires (5 %)	773.760 fb
contribution SNV-Bénin (5 %)	812.557 fb
Coût du Projet (=100 %)	<u>15.863.167 fb</u>
Contribution supplémentaire SNV	667.043 fb
TOTAL 5° année	16.530.210 fb

Total

contribution AGCD (75 %)	59.061.625 fb
contribution PROTOS (15 %)	11.812.325 fb
contribution bénéficiaires (4,5 %)	3.523.200 fb
contribution SNV-Bénin (5,5 %)	4.351.683 fb
Coût du Projet (=100 %)	<u>78.748.833 fb</u>
Contribution supplémentaire SNV	3.295.317 fb
GRAND TOTAL	82.044.150 fb

13. PARTICIPATION LOCALE

abcd Reste encore à développer xyz

13.1. Mécanismes de participation

13.1.1 Au niveau de la population cible

13.1.2. Au niveau des communes

13.2. Contributions

13.2.1. Au niveau de la population cible

13.2.2. Au niveau de la SNV-Bénin

14. DONNEES ADMINISTRATIVES

Le compte en banque spécifique pour ce projet, sur lequel se feront toutes les opérations de crédit et de débit est le suivant :

K.B. 446-

La personne à contacter pour ce projet :

Carine Claeys
Coördination administrative
(à atteindre au secrétariat de PROTOS)

Je soussigné prends la responsabilité de l'exécution correcte de toutes les obligations qui découlent de la présentation de ce projet et confirme sur mon honneur que les déclarations faites sont complètes et sincères.

Stef Lambrecht
Fondé de Pouvoirs PROTOS asbl
Gent, 1 juillet 1998

Abréviations

AT :	Assistant Technique
BID :	Banque Islamique de Développement
BOAD :	Banque Ouest-Africaine pour le Développement
CARDER :	Centre d'Action Régionale pour le Développement Rural
CBDD :	Centre Béninois pour le Développement Durable
CLCAM :	Caisse Locale de Crédit Agricole Mutuel
CP :	Coordinateur de Programme (de la SNV)
DANIDA :	Danish International Development Assistance
DGIS :	Direction Générale de la Coopération Internationale (traduit du néerlandais)
DPRPIB :	Direction de la Planification Régionale et de la Promotion des Initiatives de Base
F.CFA :	Franc de la Communauté Francophone de l'Afrique
FED :	Fonds Européen de Développement
GRAAP :	Groupe de Recherche et d'Appui à l'Autopromotion Paysanne
MDR :	Ministère du Développement Rural
MPRE :	Ministère du Plan et de la Restructuration Economique
NGL :	florin hollandais (traduit du néerlandais)
PADEAR :	Projet d'Assistance au Développement du secteur de l'alimentation en Eau potable et de l'Assainissement en milieu Rural
PADEC :	Programme d'Appui au Développement Economique de la Circonscription
PADES :	Programme d'Appui au Développement Economique de la Sous-Préfecture
PAEPA :	Projet d'Approvisionnement en Eau Potable et Assainissement dans le Nord du Bénin
PME :	Petites et Moyennes Entreprises
PPA :	Projet Puits Artisanaux
SAD :	Service Allemand de Développement
SNV :	Organisation Néerlandaise de Développement (traduit du néerlandais)

Annexe : Bibliographie

- Shallow Wells (DHV, Amersfoort, décembre 1979).
- L'eau au Sahel - Première partie : les puits (Damat-Ofermat, Paris, 1981).
- Stratégie de développement du secteur de l'alimentation en eau et de l'assainissement en zone rurale (Direction de l'Hydraulique, Cotonou, novembre 1991).
- La construction des puits en Afrique tropicale (Burgéap, 1992).
- Rapport de la mission d'évaluation - Les Puits Artisanaux dans le Borgou et l'Atacora phase II (Englebienne, Surpris et Vodouhê, juin 1993).
- Document de formulation du Projet d'Approvisionnement en Eau Potable et d'Assainissement (SNV, Cotonou, septembre 1993).
- Actions Speak - The study of hygiene behaviour in water and sanitation projects (Boot et Cairncross - IRC, Den Haag, 1993).
- Making the Links - Guidelines for hygiene education in community water supply and sanitation - Occasional paper series (IRC, Den Haag, 1990).
- Rapport de l'inventaire des points d'eau dans la circonscription de Kandi (Michel Alofa, Cotonou, juin 1994).
- Projet Puits Artisanaux II - Borgou - Section Animation - Expériences 1990-1994 (Janmaat - SNV, Parakou, juillet 1994).
- Entrepreneurs puisatiers du Sahel - La promotion des artisans et des petites entreprises du secteur hydraulique (Debris et Collignon - AFVP, Paris).
- La durabilité des programmes d'approvisionnement en eau : un cadre conceptuel (Janmaat - IRC et SNV, Den Haag, 1995).
- Evaluation IOV du Projet Puits Artisanaux (Van Esbrouck et Ba, Leuven, juillet 1996) et observations sur l'évaluation par la SNV-Bénin.
- Decret portant sur la mode de constitution, d'organisation et de fonctionnement des Associations d'Usagers de l'Eau (Présidence de la République du Bénin, août 1996).
- Une animatrice hydraulique : de nouvelles responsabilités (AFVP, Cotonou, 1996).
- Rapport d'information, pré-évaluation et étude de faisabilité - Assistance à la mise en place de la nouvelle stratégie pour le secteur de l'alimentation en eau potable et de l'assainissement en milieu rural (Nelleman, Nielsen et Rauschenberger - DANIDA, septembre 1996).
- Projet d'Hydraulique Villageoise dans le Département de l'Atacora - Appel d'offres pour la construction de 20 puits (Direction de l'Hydraulique, Cotonou, 1996).
- Rapport de la mission d'évaluation - Projet construction de 30 puits au Nord de Parakou - BDBD/Protos (Legonou Fanou, Cotonou, décembre 1996).
- Modalités d'exécution avenant 4 du projet puits à Djougou (AFVP, Cotonou, 1997).
- Documents relatifs au Projet d'Assistance au Développement du secteur de l'alimentation en Eau potable et de l'Assainissement en milieu Rural : Document de projet (Cotonou, Décembre 1993); Rapport d'évaluation (Cotonou, mai 1994); Rapport à mi-parcours - Extrait du rapport des consultants DANIDA (Cotonou, Décembre 1996).
- Différents documents en relation avec les fonctions maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre : Contrat de Prestation de Service; Cahier de Clauses Administratives Particulières; Sécurité de Chantier; Cahier de Prescriptions Techniques; Règlement Location Matériel; Dévis Standard d'un Puits.
- Concept maîtrise d'ouvrage et différentes terminologies afférentes (PDR-PAEPA, janvier 1997).
- Rapport de formulation (mars 1995) et Document de projet (octobre 1995) - Appui au développement local dans le Borgou-Est et l'Atacora-Ouest (PNUD-FENU, Cotonou).

- Leçons retenues en Matière d'Eau, d'Assainissement et de Santé (WASH, Washington, 1993).
- Vers une planification du Développement Local dans la Sous-Préfecture de Cobly (Comités de développement des Communes, Cobly, mars 1997).
- Rapport d'Evaluation : Projet de Désenclavement Rural et Projet d'Approvisionnement en Eau Potable et d'Assainissement (Courau, Degbegni et Lambrecht, Cotonou, 1997).